

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

RA
CA
UE

AVANT-PROPOS



Florence DABIN
Présidente du Département
de Maine-et-Loire

La vocation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement est de promouvoir la qualité du cadre de vie pour l'ensemble des habitants et les communes de notre Département. Créé en 1979, ce satellite du Conseil Départemental de Maine-et-Loire s'illustre plus que jamais comme un partenaire essentiel des acteurs de son territoire.

Le contexte sanitaire a bien évidemment contraint sa méthode de travail, sans pour autant réduire ses missions d'accompagnement. Une continuité que l'on doit à l'engagement de l'ensemble des équipes qui ont su se réinventer et conserver une dynamique d'action et de suivi. Exemple fort d'une capacité de résilience au service de l'intérêt public.

L'expérience de la pandémie et l'évolution des mobilités nous amènent à repenser et à redéfinir notre perception de l'habitat, de nos villes, de nos bourgs et de leurs aménagements.

Ces enjeux prospectifs rejoignent les problématiques environnementales auxquelles le CAUE doit sensibiliser nos partenaires et proposer des réponses innovantes.

L'activité de l'année 2021 illustre le dynamisme et l'expertise technique des équipes du CAUE de Maine-et-Loire.

Le renouvellement certification ISO 9001 souligne une qualité de service et d'écoute en phase avec les attentes de nos différents interlocuteurs. Nous en sommes précurseurs.

La reprise des activités de formation auprès des élus locaux réaffirme notre partenariat avec l'Association des Maires de France 49, mais aussi l'importance des échanges avec les collectivités locales. Ces interactions confirment que le CAUE, dans le prolongement du Conseil départemental, est un partenaire incontournable des communes et des collectivités locales porteuses de projet.

En parallèle, le CAUE confirme son ouverture au grand public, et reste identifié comme espace de débat, d'échange et d'interaction avec les usagers et les particuliers.

À travers ce rapport d'activité, nous souhaitons valoriser les réalisations et les liens qui unissent le CAUE de Maine-et-Loire aux communes, aux intercommunalités et habitants de notre Département.

Félicitations pour la richesse de vos travaux !



Philippe CHALOPIN
Président de l'Association
des Maires de Maine-et-Loire

L'année 2022, seconde année du mandat municipal en cours, est d'ores et déjà marquée par un contexte en évolution sur deux aspects importants :

- *l'impact économique et social toujours ressenti de la pandémie, qui a lourdement grevé les budgets locaux malgré un allègement récent des contraintes sanitaires et vaccinales*
- *les conséquences de la crise internationale liée à l'invasion de l'Ukraine, qui désorganise les circuits commerciaux et génère des inquiétudes fortes sur l'approvisionnement énergétique de notre pays, tout en augmentant le coût des matières premières (béton, bois, acier...).*

Cet environnement perturbé affecte les projets communaux et intercommunaux, en renchérissant le prix des marchés, en retardant les chantiers, mais aussi en obligeant les collectivités publiques à accélérer leur réflexion sur la transition énergétique concernant leurs équipements.

Dans le cadre de ses missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de diagnostic de faisabilité, le CAUE 49, fort de son expérience acquise au contact des territoires, se trouve au confluent de ces évolutions et se positionne comme un interlocuteur privilégié pour accompagner les communes et EPCI dans cette mutation.

En tant que représentant des maires et présidents de communautés de Maine et Loire, je tiens à exprimer au CAUE 49, à ses administrateurs et à son personnel, tous mes remerciements et toute ma confiance renouvelée pour leur action au service de l'Anjou.

SOMMAIRE

Rapport moral.....	5
--------------------	---



ACTIVITÉS 9

Une année d'activités.....	10
Accompagner la maîtrise d'ouvrage des collectivités	16
Les politiques départementales	32
Les politiques partenariales.....	34
Le Conseil aux particuliers.....	36
Diffusion, information, sensibilisation	40
La formation, une mission fondamentale	42



OUTILS & RESSOURCES..... 45

S-PASS Territoires, Doc-ouest, Observatoire	46
Les outils mis en ligne.....	48
L'équipe du CAUE.....	48
Stagiaires.....	50
Le Conseil d'administration.....	51



MATP 53

La MATP lieu historique et emblématique	54
Plan d'action MATP 3.0.....	56



ADHÉRENTS 61

172 adhérents.....	62
Liste des adhérents	63

LOI N° 77-2 DU 3 JANVIER 1977 SUR L'ARCHITECTURE

[JO du 4 janvier et rectificatif des 5 et 21 janvier 1977]

Article premier – L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de logements s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. En conséquence : **2°** Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider, d'informer le public conformément au titre II.

TITRE II - DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Art.6 – Il est créé, dans chaque département, un organisme du "conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement", sous la forme d'une association dont les statuts types sont approuvés par décret en Conseil d'État ; ces statuts définissent les conditions dans lesquelles sont appelés à y collaborer les représentants de l'État, des collectivités locales, des professions concernées ainsi que des personnes qualifiées choisies notamment en raison de leurs activités au sein d'associations locales.

Le président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sera nécessairement élu parmi les représentants des collectivités locales, dont le nombre sera au moins égal à celui des représentants de l'État

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au

plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement dans les conditions fixées à l'article 7 ci-dessous.

Art.7 – Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur

bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques, qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites.

Art.8 – La loi de finances détermine le mode de financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

RAPPORT MORAL



Gilles LEROY

Conseiller départemental du canton de Beaupréau
Vice-président du Conseil départemental
Président du CAUE de Maine-et-Loire

2021, UNE ANNÉE PARADOXALE II

Le rapport moral de l'année passée titrait déjà "2020, une année paradoxale", soulignant les difficultés d'un contexte sanitaire sous contrainte et dans le même temps une intense activité du CAUE dans ses différents champs et plus particulièrement sur la mission de conseil aux collectivités locales. L'année 2021 s'est malheureusement inscrite dans une certaine routine sanitaire alternant confinement et déconfinement, relance d'événements puis annulations. Le maître mot a donc été celui de l'adaptation permanente.

Ce contexte singulier n'a pour autant pas entaché la poursuite d'activité du CAUE dans ses différents champs et notamment dans celui du conseil et de l'accompagnement des collectivités territoriales. Au gré des déconfinements et de la mise en route des équipes municipales, les sollicitations des communes se sont succédées à un rythme constant. Plus de 70 dossiers ont été suivis en architecture, en urbanisme ou en paysage, en conseil ponctuel ou en accompagnement d'étude.

Ce plan de charge avait été appréhendé dès la fin de l'année 2020 et avait incité notre conseil d'administration à engager le renforcement de l'équipe par le recrutement en CDI d'une nouvelle chargée de mission architecte-urbaniste qui avait pris ses fonctions dès le mois de décembre 2020. Ce renforcement a permis d'amortir les délais de prise en compte des nouvelles demandes qui se situaient à plus de 6 mois. Dans le domaine du paysage, un renforcement de l'équipe avait également été initié par le recrutement d'une jeune pay-

sagiste en cours de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. L'expérience n'a pas pu aller à son terme et repose à nouveau la question de la compétence en paysage au sein du CAUE. Malgré ce déficit, nous n'avons pas laissé vacant la réponse aux communes en s'appuyant sur plusieurs bureaux d'étude qui interviennent à nos côtés dans les missions d'études de faisabilité et de programmation en matière d'aménagement d'espaces publics.

Ce contexte sanitaire n'a pas été non plus un élément facilitateur dans l'exécution de notre mission de conseil aux particuliers. Les mesures mises en place en 2020 ont été prolongées et adaptées en proposant le conseil à distance en visio-conférence. Ces adaptations ont permis finalement d'assurer la quasi-totalité des permanences proposées. Après un temps de rodage, le dispositif a été bien accepté et rentre désormais dans notre offre de service pour les particuliers qui seraient trop éloignés d'Angers.

La diffusion culturelle a été plus fortement impactée du fait des restrictions imposées sur les rassemblements et manifestations. Malgré une succession de périodes de prolongations, l'exposition "En aucun lieu" présentant les œuvres de Pascal PROUST n'a pu rencontrer son public que dans des temps très intimes et aléatoires. Nous tâcherons de "réparer" ce rendez-vous un peu manqué.

Avec les mêmes aléas et incertitudes, l'exposition "Fibra Award", en partenariat avec le cabinet ANTARIUS a été un des rares moments

de rencontres autour d'un thème qui a suscité beaucoup d'intérêt et rencontré un vif succès.

Enfin dans le domaine de la formation, et dans la continuité de la reprise d'activité amorcée en 2020 en partenariat avec l'AMF 49, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs sessions de formation à destination des élus sur le thème des "Fondamentaux de l'urbanisme" et le "Renouvellement urbain".

Je souhaitais évoquer rapidement ces éléments d'activité 2021, que nous développerons plus en détail dans le rapport d'activités, pour souligner l'intensité du travail produit par notre équipe salariée dans un contexte qui aurait pu inciter au repli sur soi et à l'atonie. Je retiens comme signe d'une mobilisation constante de notre équipe le souhait unanime de poursuivre notre activité en présentiel au CAUE. Dans le respect des mesures sanitaires, je tiens à saluer cet engagement qui a permis d'assurer la continuité de nos missions et surtout une constante permanence dans nos échanges et travaux avec les collectivités territoriales. À travers ce signe, c'est aussi tout l'attachement que je crois voir incarné dans la notion de service public.

Cette année paradoxale l'est aussi sur le plan économique. Nous nous étions engagés il y a quelques années dans un long chantier de redressement de nos finances. Malgré un contexte général fragile et plein d'incertitudes, cette dynamique de redressement reste d'actualité et j'aurai le plaisir de vous présenter à la fin de notre Assemblée générale un compte de résultat excédentaire. Mais que l'on ne s'y trompe pas car derrière le chiffre de l'exercice 2021, 60% du résultat est d'abord dû à l'activité de conseil et d'accompagnement

des collectivités territoriales adossées aux contributions directes de celles-ci dans le cadre de nos missions conventionnées. Sans cet effort de travail porté par l'équipe, nous n'aurions notamment pas pu rétablir une politique salariale dynamique et encourageante par la mise en œuvre d'une politique d'intéressement. Il s'agit aussi d'un juste retour à l'attention de notre équipe salariée suite aux mesures drastiques prises à l'automne 2014.

Cette obligation de résultat positif et de disponibilités financières s'inscrit également dans le cadre de notre perspective de développement autour du projet MATP 3.0. Nous avons déjà évoqué l'an passé cette initiative visant à formuler de nouvelles ambitions pour ce lieu. Notre Conseil d'administration avait validé cette démarche en janvier puis novembre 2021 invitant à poursuivre cette initiative en associant les différents partenaires et occupants de la MATP. Le rendez-vous a été pris ce mois d'avril avec une première invitation aux membres des Conseils d'administration de ces différentes parties prenantes. Ce projet reste en parfaite cohérence avec nos missions fondatrices et vise à les conforter à travers un lieu plus lisible, plus visible et plus approprié dans son rôle de centre de ressources, d'informations de conseils mais aussi d'exemplarité en matière de lien social, d'optimisation économique et de transition énergétique.

Cette lecture "prudentielle" de notre compte de résultat est également motivée par un contexte géopolitique que nous ne pouvons pas ignorer. Un certain nombre de postes inscrits en charges de fonctionnement pourraient évoluer dans les prochains mois modifiant significativement les projections budgétaires pour l'année 2022. Je n'aurais jamais



Ouverture de la MATP lors des Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 17 septembre 2021

*Semaine de la
Mobilité à la MATP
organisée par
ALISÉE (juin 2021)*



imaginé qu'à l'aube du xxi^e siècle, un conflit aux portes de l'Europe s'inviterait dans la présentation d'un rapport moral de notre association. La mondialisation peut être vertueuse quand elle pousse les nations à s'ouvrir les unes aux autres, elle peut être terrifiante quand nos sociétés mettent un genou à terre sous les effets d'un virus ou d'une invasion.

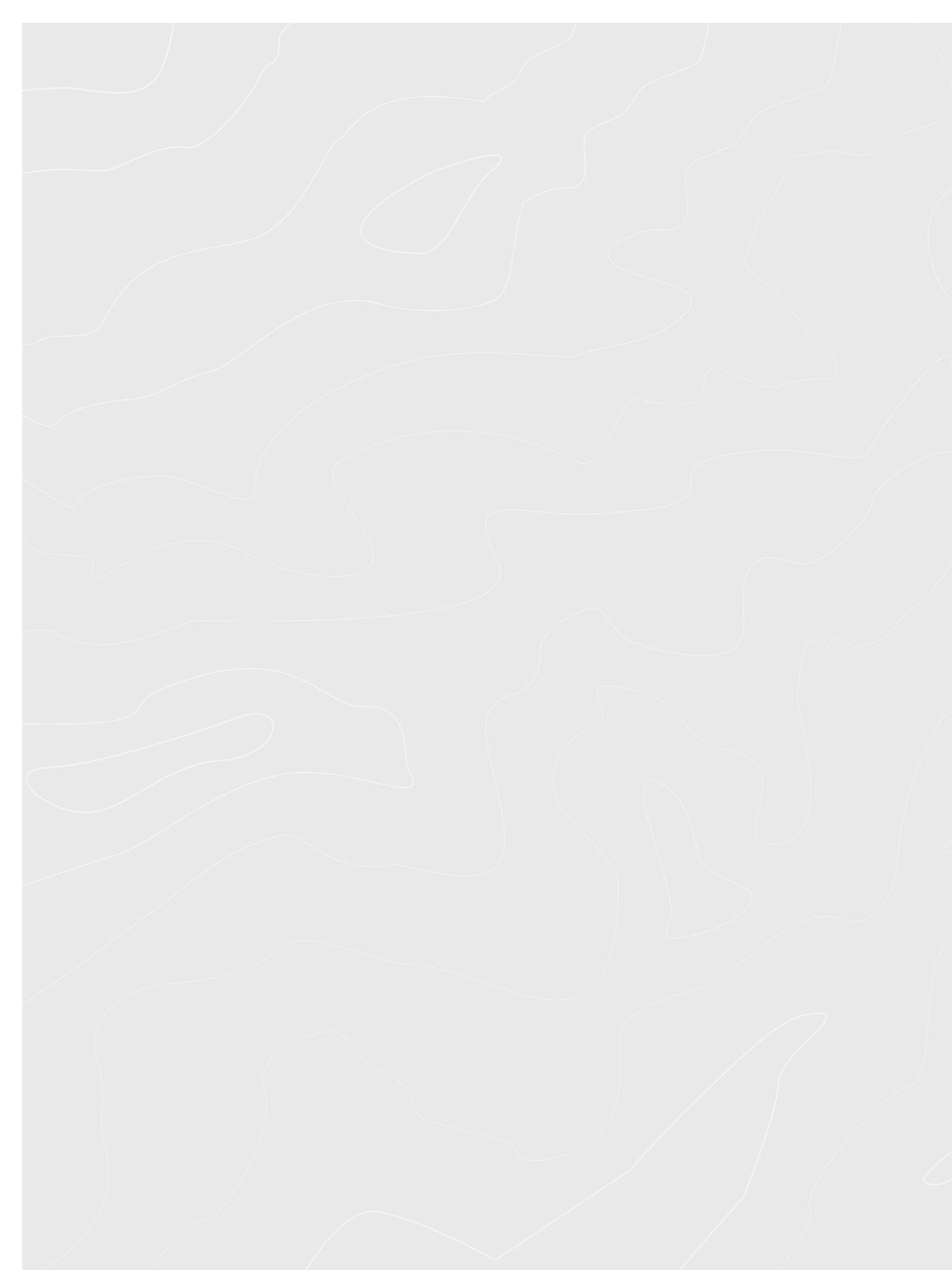
Dans ce contexte trouble et sujet d'inquiétudes, je veux cependant rester sur une vision positive et dynamique de notre association. Notre activité et nos relations avec les collectivités territoriales n'ont jamais été aussi riches et denses. De nouveaux partenariats se construisent. Après le départ volontaire de deux collaborateurs pour de nouveaux horizons professionnels, deux nouvelles collaboratrices nous ont rejoint sur les fonctions d'assistante de direction et de chargée de mission architecte-urbaniste. Le projet MATP 3.0 vient donner un nouveau souffle à nos actions. Des collaborations inter-CAUE au-delà de notre Région initient de nouvelles pratiques et de nouveaux outils. Notre action au niveau de notre Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire se consolide et s'enrichit chaque année.

Cette dynamique mérite d'être soutenue et encouragée. Je sais pouvoir compter sur le Conseil départemental pour assurer la pérennité de nos moyens financiers au service de ces objectifs et remercie à ce titre la Présidente du Conseil départemental pour son soutien. Notre convention triennale court jusqu'en 2023 avec un montant garanti de 850 000 euros affectés au CAUE sur le produit de la Taxe d'aménagement. Cette ressource principale est le socle financier à la bonne exécution de nos missions de service public. L'évolution des modalités de recouvrement de cette taxe doit attirer notre attention pour assurer la continuité de financement de notre association sur les prochaines années ; ce

sera le rôle de notre Conseil d'administration dans les prochains mois. Mais au-delà de la pérennité du financement, c'est aussi les moyens alloués qui doivent être regardés avec attention. Notre CAUE est le 4^e de la Région en termes d'effectifs, juste avant celui de la Mayenne. Les enjeux de demain en termes d'aménagement du territoire, de transition énergétique, d'écologie et de biodiversité, de construction durable doivent nous amener à mieux mobiliser une ressource financière au service de ces objectifs.

Sans dépenses dispendieuses, l'adéquation entre nos missions et nos moyens peut être légitimement posée. Elle mérite de l'être pour répondre encore mieux aux demandes des Maîtres d'Ouvrage Publics et privés de notre département, dans une transparence et une juste utilisation des fonds publics.

L'engagement du CAUE de Maine-et-Loire dans une démarche qualité n'est pas étrangère à cet objectif de transparence et de professionnalisme dans l'utilisation de ses ressources financières au service de l'amélioration du cadre de vie dans notre département. C'est cette même ligne de conduite que je vous propose de poursuivre pour les six années à venir avec notre Conseil d'administration et notre bureau réinstallé depuis le mois de novembre dernier. Notre exigence est à la hauteur de notre engagement dans la gestion associative de notre structure supposant assiduité, ténacité, impartialité et volonté d'agir. Le mandat de Président que vous m'avez confié depuis maintenant plus de 11 ans m'honore et m'oblige mais je sais que ces valeurs sont partagées par vous tous, administrateurs et administratrices, collectivités, partenaires, organismes et professionnels adhérents, salariés. Je tenais à vous en remercier comptant sur la poursuite de votre confiance et de votre soutien.



Activités



UNE ANNÉE D'ACTIVITÉS

UNE ANNÉE... ENCORE SINGULIÈRE... D'ACTIVITÉS

Une année 2021 amorçant une sortie de crise sanitaire et une amplification de l'activité générale du CAUE et plus particulièrement dans le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales.

Malgré les atermoiements répétés de ce qui semblait amorcer une sortie de crise sanitaire, le bilan complet de l'année 2021 atteste d'une continuité d'activités et d'un plan de charge particulièrement soutenu et largement nourri par les sollicitations des collectivités locales. Avec des équipes municipales nouvellement installées ou renouvelées, l'année 2021 est marquée par une augmentation graduelle des demandes au fur et à mesure de l'installation des municipalités qui sont peu à peu sorties de leurs contingences sanitaires. Avec 72 sollicitations en conseils ponctuels ou missions d'études, l'année 2021 présente un bilan assez remarquable dans un contexte qui aurait pu être beaucoup plus atone.

Dans cette dynamique, les sollicitations engrangées au cours des derniers mois supposent désormais un plan de travail complet pour l'année 2022 pour l'équipe salariée.

Après l'année 2020 qui avait mis à mal cette mission et la mise en place de moyens de connexion à distance, l'ac-

tivité a été largement réactivée par le recours à des permanences en visioconférence qui restent aujourd'hui la priorité mais avec un retour progressif aux permanences en présentiel.

La diffusion culturelle a été la plus fortement perturbée avec les impossibilités répétées d'ouverture au public des lieux de diffusion. Malgré son report jusqu'au 30 avril 2021, l'exposition "En aucun lieu" de Pascal PROUST n'a pu bénéficier du public attendu. Profitant d'une courte embellie sanitaire, l'exposition "Fibra awards" aura été un plus grand succès notamment à l'occasion de son inauguration constituant le premier moment de retour du public et de "retrouvailles" à la MATP.

Enfin dans le domaine de la formation des élus, l'année 2021 s'inscrit dans la dynamique installée en 2020 avec la poursuite de la collaboration avec l'AMF 49 sur les deux modules proposés par le CAUE portant sur "Les fondamentaux de l'urbanisme" et "Le renouvellement urbain". Une offre qui sera reconduite et complétée sur le second semestre 2022.

Le conseil aux collectivités locales :

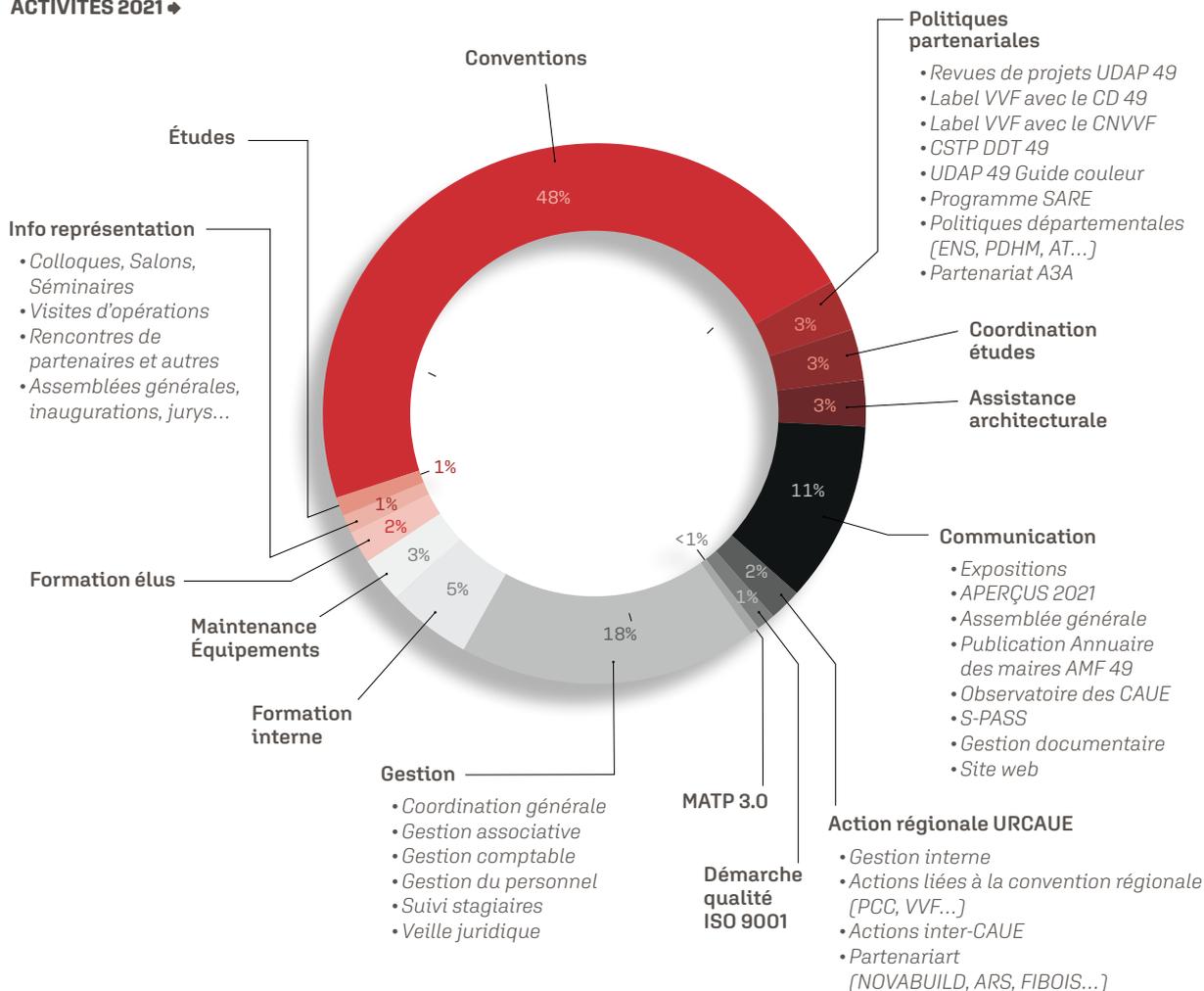
Poste principal de l'activité générale avec 55% de l'activité consacrée à cette mission qui s'organise autour de 3 champs :

- le conseil ponctuel non conventionné (1%),
- l'accompagnement de politiques territoriales ou partenariales (3%),
- les études de faisabilité et de programmation, conventionnées, qui restent prédominantes (48 %).

Ce dernier champ concerne principalement les communes et communautés de communes et se traduit sous trois types d'intervention :

- des études de diagnostic et de faisabilité,
- des études de programmation,
- l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sur la phase d'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre.

ACTIVITÉS 2021 ↗



En 2021, ces missions se sont réparties selon les domaines suivants :

- Architecture et patrimoine : 75%
- Urbanisme et aménagement : 24%
- Paysage : 1%

L'assistance architecturale :

Cette mission représente 3% de l'activité, en augmentation suite à l'ouverture d'une nouvelle matinée de permanence le jeudi, mission essentiellement mobilisée sur le conseil aux particuliers à travers les 4 permanences assurées au siège du CAUE les mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 9h à 12h.

93 permanences ont été assurées dont 9 en présentiel.

Les politiques partenariales et territoriales :

- Avec la **Région** des Pays de la Loire dans le cadre d'une convention annuelle avec l'Union régionale des CAUE sur les missions

suivantes : commission de labellisation des Petites Cités de Caractère ; participation aux jurys de concours d'opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Région.

- Avec l'**Agence Régionale de Santé** dans le cadre du suivi du PRSE3, programme Cadre de vie, urbanisme et santé.
- Avec le **Département** sur divers champs de ses compétences : suivi du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement, participation au Comité Local de Cohésion Territoriale du Maine-et-Loire accompagnant le programme Petites Villes de Demain ; participation à la campagne 2021 de labellisation Villes et Villages Fleuris en partenariat avec Anjou tourisme en charge de l'animation du label au niveau départemental.
- Avec la **DDT 49** sur les actions suivantes : participation au Conseil scientifique, technique et prospectif ; participation aux travaux d'élaboration du guide pour l'insertion paysagère des usines de méthanisation et de parcs photovoltaïques.

- Avec **NOVABUILD** dans le cadre des revues de projets C'POSITIF ;
- Avec **ATLANBOIS** pour des visites d'opérations et la participation à leur comité de direction...
- Avec **Angers Loire Métropole** dans le cadre de la participation au comité de sélection et du jury des Jardins d'expression ; également dans le cadre d'une sollicitation du Conseil de développement pour échanger sur le thème "Nouveaux modes d'habiter - Vers une densité acceptable et même désirable" et enfin dans le cadre de la participation du CAUE à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable d'Angers.
- Avec l'**UDAP 49** (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et le lancement à la fin de l'année 2020 du projet d'élaboration du **guide des couleurs du Maine-et-Loire**, mission confiée à l'équipe constituée par Hélène CHARRON (Architecte du patrimoine), Martine HOMBURGER (Architecte-coloriste) et Maï MELACCA (Paysagiste). L'année 2021 a été consacrée au travail d'état des lieux et de diagnostic ; cette phase devrait être terminée au mois de mai 2022, la formalisation du guide à partir de la plateforme S-PASS étant prévue pour l'année 2022.

Communication et sensibilisation :

Avec 11% de l'activité, ces missions recouvrent des actions récurrentes comme les expositions (7% de l'activité de communication), la mobilisation des différents outils de diffusion (43% de l'activité de communication) et des événements périodiques. C'est notamment le cas en 2021 avec la 15^e édition du prix départemental de l'architecture, de l'habitat social et de l'aménagement (APERÇUS 2021, pour près de 15% de l'activité de communication) et plus spécifiquement cette année



Annuaire des Maires : conception et mise en forme AMF / CAUE de Maine-et-Loire

avec la publication de l'annuaire des maires du Maine-et-Loire. Cette action partenariale menée avec l'AMF 49 depuis de nombreuses années a mobilisé notre chargé de communication visuelle sur 140 heures de travail pour la conception et la mise en forme numérique de l'annuaire (7% de l'activité de communication).

La programmation d'expositions a été fortement perturbée par le contexte sanitaire ce qui nous a amené à limiter les temps d'ouverture au public sur les deux expositions qui ont été proposées sur les 12 derniers mois :

- Exposition **"En aucun lieu"** de Pascal PROUST du 15 octobre 2020 au 30 avril 2021, dont l'accès a été fortement contraint par les mesures sanitaires dès sa présentation ;
- Exposition **"FIBRA Award"** présentée du 17 juin au 30 septembre 2021 en partenariat avec le cabinet Antarius Avocats, 1^{er} prix mondial des architectures en fibres végétales d'aujourd'hui.

L'année 2021 a été principalement marquée par le lancement de la 15^e édition du Prix APERCUS, édition qui participera au projet d'un prix APERCUS régional à l'horizon de 2023 et fédérant les 5 prix départementaux portés par les 5 CAUE des Pays de la Loire. La remise des prix initialement prévue au mois de décembre a dû être annulée et reportée au printemps 2022, sans doute dans les premières semaines du mois de mai. Dans un contexte chahuté, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ont quand même répondu présents à l'évènement en proposant 41 candidatures. 21 opérations ont été sélectionnées ; 1 prix, 6 mentions et 1 mention hors catégorie devraient être remis à l'occasion de cette prochaine rencontre.

**Table ronde
Fibois
"Comment
construire
avec des fibres
végétales en
Anjou ?"
(30 sept. 2021)**



Formation des élus :

En partenariat avec l'Association des maires du Maine-et-Loire (AMF 49), une offre de formation a pu se déployer en 2020 et 2021. Suite à un travail de coproduction de modules de formation animé par le délégué régional de notre Union régionale des CAUE, 4 thématiques sont proposées dans cette offre de formation :

- *Fondamentaux de l'urbanisme,*
- *Renouvellement urbain,*
- *Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage public,*
- *Aménagement et identité paysagère des communes.*

3 sessions d'une journée ont eu lieu en 2021 sur le module des "Fondamentaux de l'urbanisme" et une journée sur le "Renouvellement urbain" (2% de l'activité générale).

Gestion associative :

La bonne mise en œuvre de nos missions fondatrices passe par une gestion associative rigoureuse associant le directeur et son assistante de direction pour l'exécution de l'ensemble des tâches nécessaires : gestion

comptable (25% de l'activité de gestion), gestion du personnel (11% de l'activité de gestion), communication institutionnelle, maintenance des locaux et matériels, pilotage de la démarche qualité et adaptation fonctionnelle à la crise sanitaire.... Il convient de souligner dans ce domaine le changement de poste effectué au mois d'octobre 2021 suite au départ volontaire de Léna RAITIERE pour de nouveaux horizons professionnels et l'installation à ce même poste d'Aurélie SAVIDAN. Cette gestion suppose bien évidemment une association régulière de son Conseil d'administration qui s'est réuni 4 fois en 2021. Avec 18% de son activité générale consacrée à ce champ, le CAUE se situe dans une part normale et raisonnable. Il convient de rappeler à ce titre que l'association étant propriétaire de la MATP, une part de fonctionnement (3% de l'activité générale) est affectée à certaines charges liées notamment à la maintenance des locaux partagés avec plusieurs partenaires occupants.

Dans le champ des ressources humaines, l'effort porté par le CAUE sur la formation continue de l'équipe reste significatif avec 5% du temps affecté en 2021 ; sur le plan financier, c'est près de 1,3% du montant de la masse salariale chargée qui a été affecté au financement de la formation interne après prise en compte des prises en charge par UNIFORMATION.

**Formation
de l'équipe
du CAUE de
Maine-et-Loire
à l'approche
processus
(16 déc. 2021)**



Engagé depuis 2005 sur la certification ISO 9001 V 2015 et unique CAUE en France certifié dans ce domaine, le CAUE de Maine-et-Loire a engagé son 6^e cycle de certification au mois d'avril 2020 ; son audit de suivi 1 s'est déroulé le 15 mars dernier a confirmé sans réserve le bon fonctionnement de notre système de management de la qualité (l'animation de la démarche qualité représente 1% de l'activité générale du CAUE).

LOI N° 85-704 DU 12 JUILLET 1985 RELATIVE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET À SES RAPPORTS AVEC LA MAÎTRISE D'ŒUVRE*

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE D'OUVRAGE PUBLIC : CE QU'IL FAUT RETENIR EN 6 ARTICLES

À l'heure où de nouvelles équipes municipales entrent en fonction pour les 6 prochaines années, il convient de rappeler le rôle et les responsabilités essentielles qu'elles ont à tenir en tant que maître d'ouvrage public en charge de l'aménagement de leur territoire et de la construction des équipements et infrastructures communales ou communautaires. Repris dans le code de la commande publique, les éléments de l'ex loi Maîtrise d'ouvrage Publique (Loi MOP) du 12 juillet 1985 explicitent très clairement les obligations des maîtres d'ouvrage publics dont font notamment partie les collectivités territoriales.

Loin de constituer un carcan administratif, ce cadre législatif doit être compris comme un support méthodologique visant à guider les élus vers une meilleure qualité dans la réalisation de tous leurs projets de construction et d'aménagement. Le CAUE peut être sollicité dans ce domaine pour les accompagner dans une meilleure compréhension de ces obligations et pour en faciliter la mise en œuvre sur tout ou partie du processus, des études préalables jusqu'à l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre.

Cette mission de conseil et d'accompagnement s'inscrit dans un cadre déontologique et une posture professionnelle clairement affichée laissant pleinement au maître d'ouvrage son choix de décision :

« Nous conseillons, vous décidez ».

ARTICLE L2411-1

Les maîtres d'ouvrage sont les responsables principaux de l'ouvrage. Ils ne peuvent déléguer cette fonction d'intérêt général, définie au titre II, sous réserve, d'une part, des dispositions du présent livre relatives au mandat et au transfert de maîtrise d'ouvrage et, d'autre part, des dispositions du livre II relatives aux marchés de partenariat.

Sont maîtres d'ouvrage les acheteurs suivants :

1° L'État et ses établissements publics ;
2° Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les offices publics de l'habitat mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation pour les logements à usage locatif aidés par l'État et réalisés par ces organismes et leurs groupements ;

3° Les organismes privés mentionnés à l'article L. 124-4 du code de la sécurité sociale, ainsi que leurs unions ou fédérations ;

4° Les organismes privés d'habitations à loyer modéré, mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les sociétés d'économie mixte, pour les logements à usage locatif aidés par l'État et réalisés par ces organismes et sociétés.



ARTICLE L2421-1

Les attributions du maître d'ouvrage qui, pour chaque opération envisagée, s'assure préalablement de sa faisabilité et de son opportunité, sont les suivantes :

- 1° La détermination de sa localisation ;
- 2° L'élaboration du programme défini à l'article L. 2421-2 ;
- 3° La fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- 4° Le financement de l'opération ;
- 5° Le choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé ;
- 6° La conclusion des marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux de l'opération.



ARTICLE L2421-2

Le programme élaboré par le maître d'ouvrage comporte les éléments suivants relatifs à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage :

- 1° Les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre ;
- 2° Les besoins que l'opération doit satisfaire ;
- 3° Les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement.



ARTICLE L2421-3

Le maître d'ouvrage élabore le programme et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des

études d'avant-projet par le maître d'œuvre.
Il peut préciser le programme et l'enveloppe financière avant tout commencement des études de projet par le maître d'œuvre.



ARTICLE L2421-4

L'élaboration du programme et la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle peuvent se poursuivre pendant les études d'avant-projet pour :

- 1° Les opérations de réhabilitation ;

- 2° Les opérations de construction neuve portant sur des ouvrages complexes, sous réserve que le maître d'ouvrage l'ait précisé dans les documents de la consultation du marché public de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE L2421-5

Les conséquences de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle sont prises en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions du chapitre IV du titre IX du livre I^{er}.



*Abrogée – Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 – Code de la commande publique.

ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES COLLECTIVITÉS

LE CAUE, DES COMPÉTENCES ET UNE POSTURE : « NOUS CONSEILLONS, VOUS DÉCIDEZ »

Une mission exercée dans le respect de l'intérêt public et dans un but désintéressé.

« Écouter, comprendre, proposer », la formule du Président Christian GAUDIN reste parfaitement d'actualité et confirme le rôle du CAUE comme un partenaire privilégié dans l'aide à la décision pour tous les projets d'aménagement et de construction portés par les élus. Dans une posture d'écoute, de facilitateur et d'accompagnement bienveillant, le CAUE porte sa mission de conseil dans un but désintéressé et au service de l'intérêt public. Plus concrètement et conformément à l'esprit de

la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique de 1985 (Loi M.O.P.), le rôle du CAUE doit rester dans le champ du conseil et de l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, excluant toute pratique de maîtrise d'œuvre réservée aux professionnels libéraux. C'est bien sur ce champ d'exercice que le CAUE est sollicité, mobilisant ses ressources et compétences à l'expression d'une commande de qualité aux côtés des Maîtres d'Ouvrage Publics et privés.

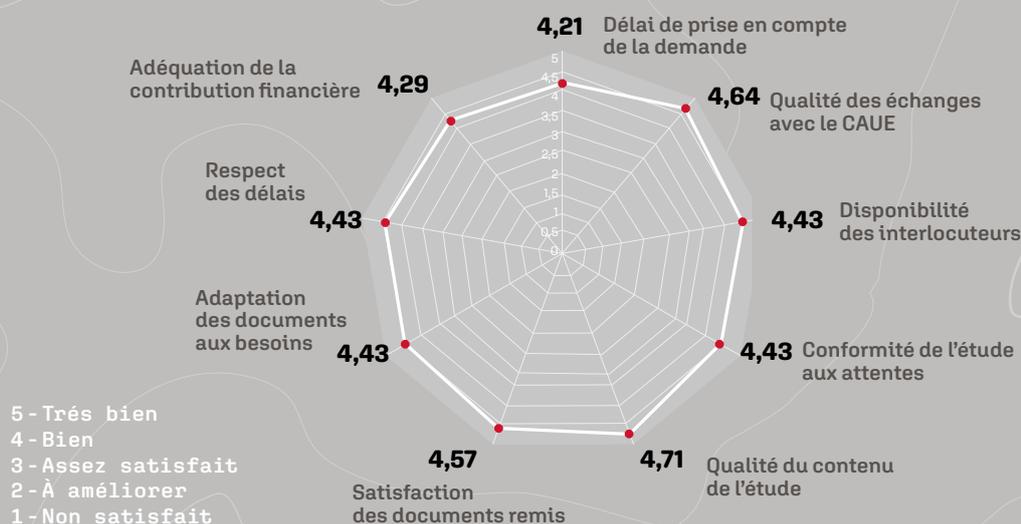
Avec 72 sollicitations exprimées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, cette mission de conseil et d'accompagnement se traduit plus spécifiquement par des conseils ponctuels, des études de diagnostic, de faisabilité, de programmation portant sur une diversité de situations et de nature d'opérations : création, rénovation ou restructuration d'équipements publics, opérations de restructuration ou de rénovation de centres-bourgs, aménagement d'espaces publics.

La diversité des sujets traités en 2021 reste conforme aux problématiques régulièrement mises en avant par les collectivités territoriales : rénovation, restructuration, réaffectation d'équipements publics ou d'ensembles immobiliers, réaffectation d'espaces urbains, requalification d'espaces publics..., la ques-

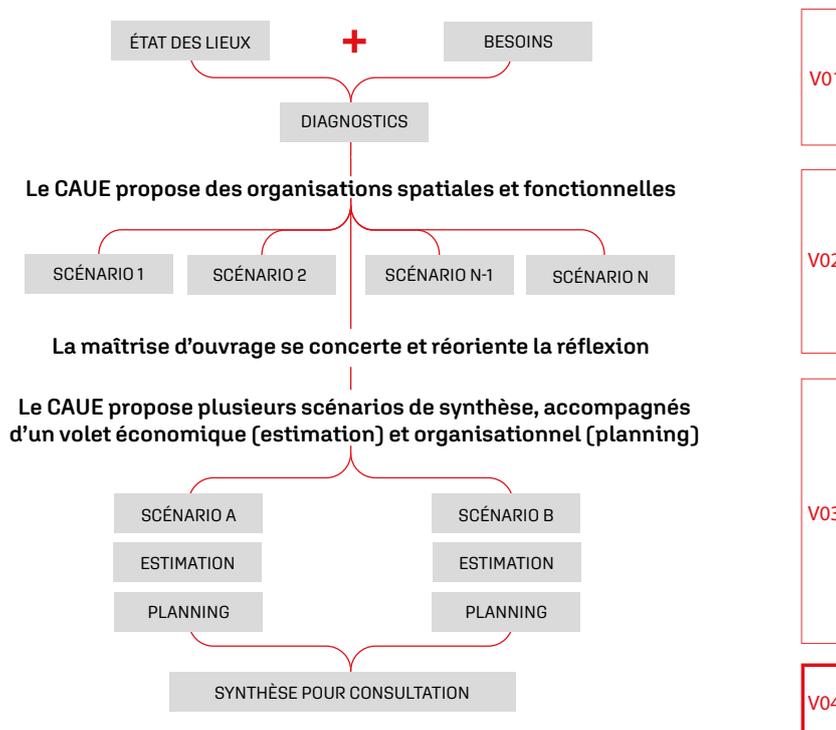
tion des équipements publics restant le sujet prioritaire en début de mandat.

Par ailleurs, le CAUE est de plus en plus sollicité pour l'accompagnement des collectivités sur la phase d'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre et plus particulièrement sur les démarches de concours. Cette procédure, parfois encore mal appréhendée par les maîtres d'ouvrage publics, constitue au contraire une démarche vertueuse dans le choix d'un projet répondant d'abord aux exigences du programme et à un objectif de qualité avant le choix d'une équipe. Par la procédure du concours ou plus généralement par une procédure adaptée, cet accompagnement du CAUE participe également de notre volonté et souci d'appui auprès de la maîtrise d'ouvrage publique dans l'instauration de relations de confiance avec la maîtrise d'œuvre.

BILAN QUALITÉ ÉVALUATION "ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE" MISSIONS 2021



LA MISSION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 4 ÉTAPES



INTERVENTIONS À LA DEMANDE DES COLLECTIVITÉS

72 sollicitations sur des missions de conseil et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Bilan en liste et en images...



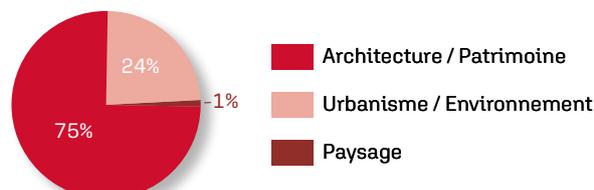
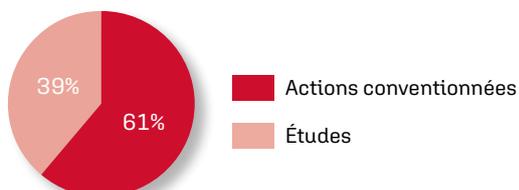
 **Urbanisme**
 **Paysage**
 **Architecture**

 ALLONNES	Faisabilité pour l'extension du RAM et l'accueil de loisirs
 ANGRIE	Conseils sur le devenir de divers bâtis communaux
 ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ	Etat des lieux et diagnostic des cités ouvrières et minières pour l'élaboration de recommandations architecturales
 AUBIGNÉ-SUR-LAYON	Faisabilité pour la réhabilitation d'un bâti ancien en centre-bourg - Site Saint-Léger
 BEAUCOUZÉ	Programmation urbaine pour la réaffectation du site Macé et ses abords
 BEAUCOUZÉ	Programmation urbaine de l'entrée de ville est
 BEAUFORT-EN-ANJOU	Conseil sur le devenir de divers équipements (vestiaires, friche...) à Beaufort-en-Vallée
 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	Faisabilité et programmation pour la réaffectation de l'église St Martin en Médiathèque et Ecole de musique de Beaupréau
 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	Faisabilité sur l'installation de cellules commerciales à Jallais
 BÉCON-LES-GRANITS	Faisabilité pour la rénovation de l'ancienne poste en espace associatif
 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	Programmation d'une maison de santé et organisation du recours à la maîtrise d'œuvre (concours)

 BLOU	Conseils sur la stratégie d'aménagement paysager de la commune
 BOUCHEMAINE	Programmation d'une nouvelle salle de sports sur le site du Artaud
 BRIOLLAY	Faisabilité pour la restructuration des équipements enfance et jeunesse
 CANTENAY-ÉPINARD	Conseils sur la programmation d'une MSP
 CERQUEUX (LES)	Programmation pour l'extension et la rénovation de la salle de sports
 CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE	Réhabilitation d'une ancienne caserne de pompiers en périscolaire (sans suite)
 CHANTELOUP-LES-BOIS	Conseil sur la stratégie paysagère globale de la commune
 CHAUDRON-EN-MAUGES	Faisabilité pour la restructuration de l'école du quartier est (Chaudron-en-Mauges)
 CHAUDRON-EN-MAUGES	Organisation du recours à la maîtrise d'œuvre (concours) pour la restructuration de l'école du quartier est (Chaudron-en-Mauges)
 CHEMILLÉ-EN-ANJOU	Conseil méthodologique sur une étude de rénovation des églises
 CHEMILLÉ-EN-ANJOU	Programmation pour le réaménagement de la place du Château (Chemillé) – CLAP*
 CNPH - LA PIVERDIÈRE	Faisabilité pour la rénovation et l'extension du centre de formation
 COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE	Conseils sur la rénovation du musée de la vigne et du vin à Saint Lambert-du-Lattay
 CORZÉ	Faisabilité pour l'extension du groupe scolaire in situ
 DAUMERAY	Faisabilité pour l'extension de la salle des fêtes
 DURTAL	Conseils sur la création d'un équipement de santé
 ÉCOUFLANT	Faisabilité et programmation pour la restructuration du pôle sportif
 ERDRE-EN-ANJOU	Conseils sur divers projets urbains et architecturaux
 FORTEVRAUD-L'ABBAYE	Programmation pour la rénovation d'un cabinet médical
 HAUTS-D'ANJOU (LES)	Programmation pour le réaménagement de l'entrée de ville ouest de Châteauneuf-sur-Sarthe – CLAP*
 INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	Conseils préalables à l'étude de programmation de la place Saint Eloi (Ingrandes-sur-Loire)
 JUVARDEIL	Conseils sur divers projets urbains et architecturaux
 PLESSIS-GRAMMOIRE (LE)	Élaboration d'un schéma directeur préalable à la restructuration de la salle polyvalente
 LOIRE-AUTHION	Programmation pour la restructuration urbaine de Bauné
 LOIRE-AUTHION	Diagnostics et conseils sur les demandes de divisions parcellaires
 LONGUENÉE-EN-ANJOU	Programmation pour la requalification de l'entrée de bourg ouest du Plessis-Macé – ZEPPLIN*
 LOURESSE-ROCHEMENIER	Conseils pour la restructuration du pôle d'accueil du village troglodytique
 MAULÉVRIER	Aide à l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle d'accueil

(*) Assistance Agence : Mission sous la responsabilité du CAUE exécutée par l'agence citée

Répartition par mission et domaine



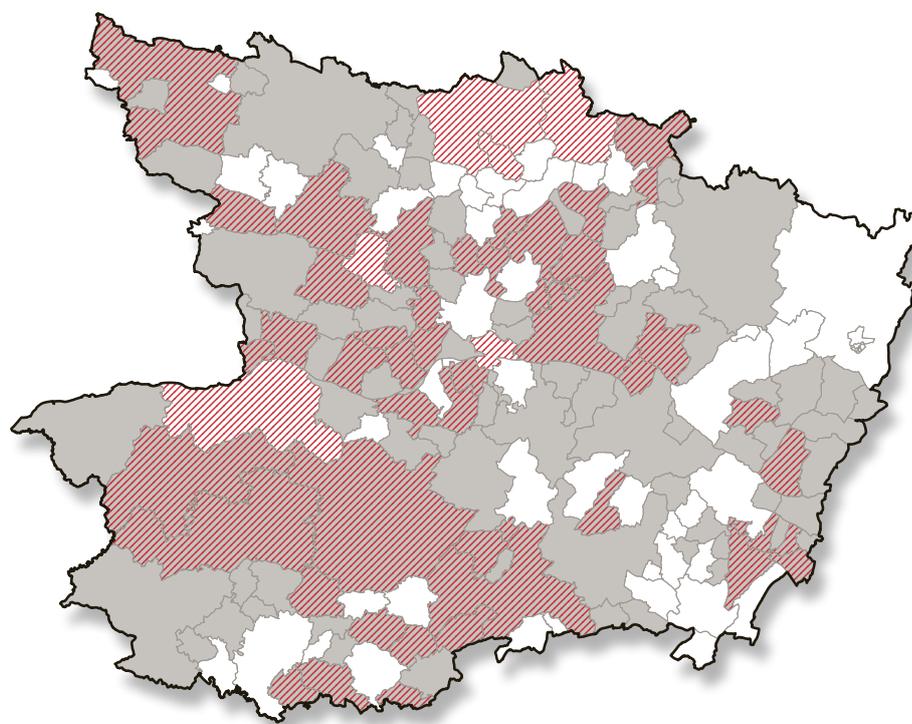
 MAULÉVRIER	Conseil sur la programmation d'une MSP
 MÉNITRÉ (LA)	Élaboration d'un schéma directeur pour la restructuration des équipements publics scolaires
 MÉNITRÉ (LA)	Conseils sur la stratégie d'embellissement végétal de la commune
 MONTILLIERS	Conseil sur une étude d'orientations urbaines sur l'îlot de l'église
 MONTJEAN-SUR-LOIRE	Conseil sur l'aménagement et la végétalisation de la cour d'école Roger Mercier
 MONTREVAULT-SUR-EVRE	Programmation d'une médiathèque et Hôtel de ville à Saint-Pierre-Montlimalart
 MOZÉ-SUR-LOUET	Faisabilité pour la restructuration de la salle de sports
 MÛRS-ÉRIGNE	Programmation urbaine pour l'adaptation de l'OAP centre
 NEUIL-SUR-LAYON	Programmation d'une nouvelle école, cantine et bibliothèque
 OGEC St-Jean Beaupréau	Faisabilité pour la mise en sécurité de l'accès à l'école Saint-Joseph
 OMBRÉE D'ANJOU	Faisabilité pour la réhabilitation de l'école et de l'ALSH de Vergonnes
 OMBRÉE D'ANJOU	Suivi du CLSPR de Pouancé
 ORÉE D'ANJOU	Conseils sur la faisabilité d'une nouvelle piscine à Champtoceaux
 ORÉE D'ANJOU	Point sur le schéma de desserte des équipements sportifs de Champtoceaux
 PLAINE (LA)	Faisabilité pour la restructuration du restaurant scolaire
 PONTS-DE-CÉ (LES)	Conseils pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagements paysagers pour le label VVF
 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	Faisabilité pour l'extension de la salle de sports des Vignes d'Oule (Villevêque)
 ROCHFORT-SUR-LOIRE	Conseil sur la faisabilité pour la restructuration du groupe scolaire
 SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE	Élaboration d'un schéma directeur d'affectation d'ensembles immobiliers et équipements
 SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE	Point sur l'étude d'orientation urbaine du secteur 2AU
 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	Faisabilité sur la restructuration de l'Hôtel de ville (sans suite)
 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	Conseils sur l'élaboration d'un schéma directeur urbain

	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	Conseil sur la faisabilité de construction d'habitats seniors
	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	Conseils sur la stratégie d'aménagements paysagers de la commune
	SAINT-PAUL-DU-BOIS	Faisabilité sur la création d'un centre d'hébergement
	SARRIGNÉ	Conseils sur la faisabilité d'un pôle santé
	SAVENNIÈRES	Élaboration d'un schéma directeur d'affectation et restructuration du patrimoine immobilier
	SOUZAY-CHAMPIGNY	Conseils sur l'aménagement de la Place de la Paleine à Champigny
	SEICHES-SUR-LE-LOIR	Conseil sur la faisabilité d'un projet de cabinet médical
	TRÉMENTINES	Conseil sur une étude de programmation urbaine
	TESSOUALE (LA)	Programmation d'un nouveau pôle de santé en restructuration urbaine
	TURQUANT	Aide à l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de bourg nord
	VARRAINS	Programmation pour l'aménagement de la place de l'Ormeau – CLAP*

Mission de conseil : Mission de conseil ponctuel non conventionnée

() Assistance Agence : Mission sous la responsabilité du CAUE exécutée par l'agence citée*

Carte de situation des missions AMO et expertises



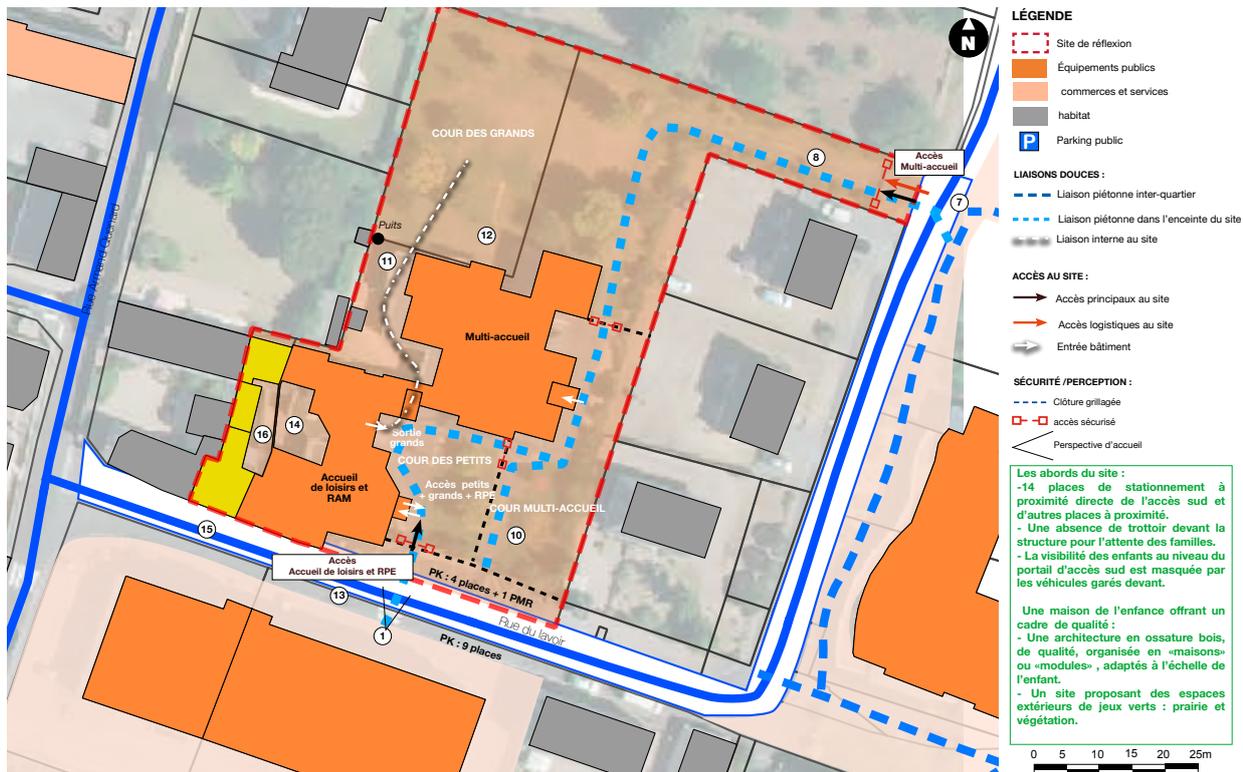
 Communes adhérentes

 Communes ayant bénéficié d'un accompagnement du CAUE de Maine-et-Loire



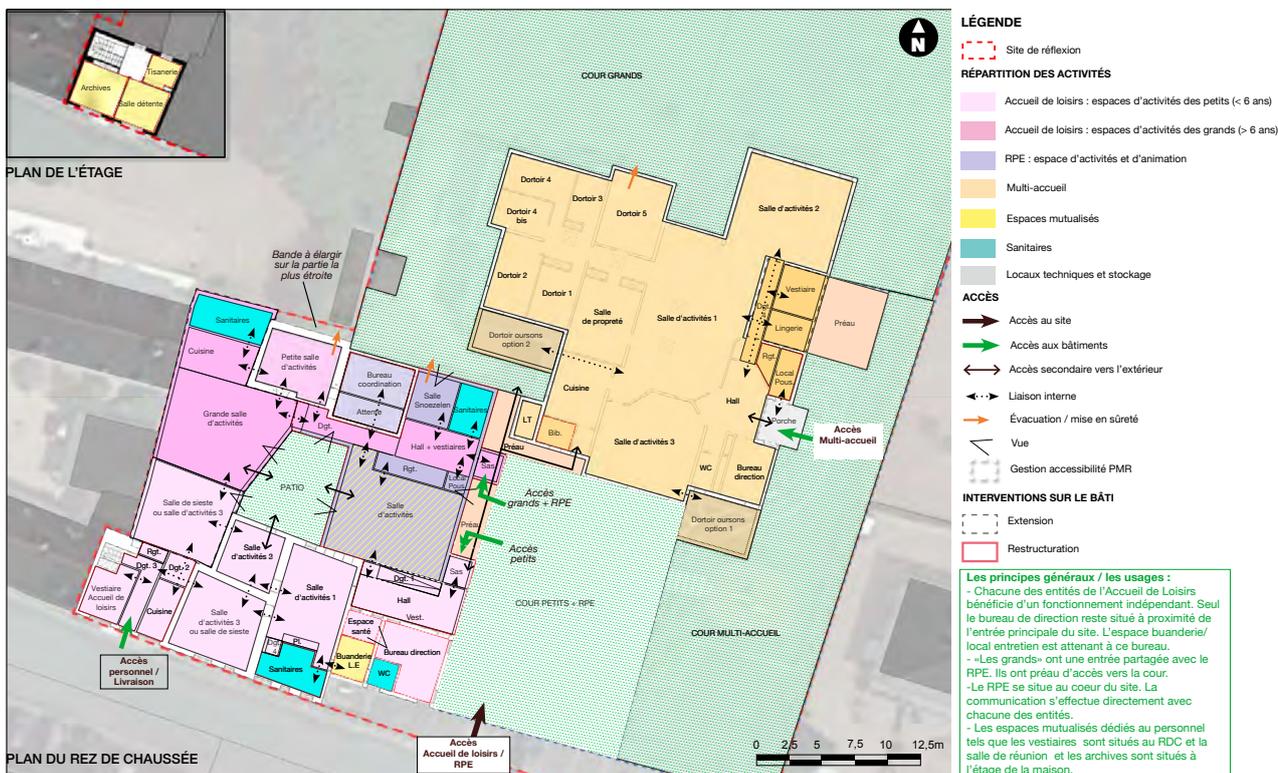
ÉTAT DES LIEUX

La parcelle de la maison de l'enfance



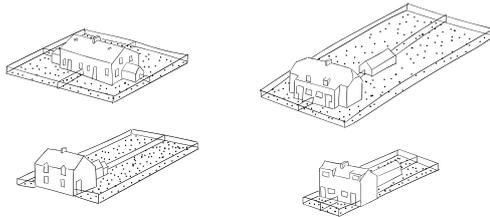
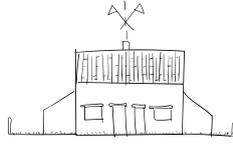
SCÉNARIO DE SYNTHÈSE

S'agrandir dans les interstices en bougeant les lignes - l'organisation des espaces





SYNTHÈSE GÉNÉRALE Les caractéristiques de l'habitat des cités



ÎLOTS :

- > Maisons mitoyennes et symétriques
- > Alignement en bandes
- > Différence de statut façades avant/arrière
- > Hiérarchie des voies
- > Parcelle de jardin cultivée avec parfois un puits et une remise à outils
- > Équipements publics

TOITURE :

- > Couverture ardoise
- > Faîtage en tuiles canal
- > Cheminée mitoyenne
- > Chevrons et solives en bois apparents
- > Chiens-assis sur la façade principale

FAÇADES :

- > Modénatures et ornementation : encadrements, jardinière, chainages
- > Soubassement (de moellons)
- > Enduit en ciment brut

OUVERTURES :

- > Composition symétrique
- > Menuiseries bois trame à carreaux
- > Volets battants en bois



ANNEXES :

- > Petits cabanons avec toiture à deux pentes
- > Collés à la façade (WC, cagibis, salle d'eau) construit en bois ou parpaings

JARDINS :

- > Clôtures en potelets béton et grillage
- > Plantations fleuries à l'avant
- > Parcelles cultivées
- > Fil à linge
- > Chemin en ardoise ou dalle béton

SYNTHÈSE GÉNÉRALE Synthèse des transformations par type de maison

MAISON DE TYPE I

- > CITÉ DE BAUGÉ À SEGRÉ
- > CITÉ BOIS II À NYOISEAU

> 83% de changements de revêtements de façades

- observations : bardages PVC, enduits
- causes : isolation par l'extérieur
- impact : suppression des modénatures de la façade principale

> 62% d'extensions sur la façade arrière

- observations : vérandas, annexe agrandie
- causes : déplacement de l'entrée principale, gain de surface
- impact : dégradation de la façade arrière, lisibilité de l'annexe

> 56% d'extensions en fond de parcelle

- observations : constructions annexées au cabanon
- causes : garage, remplacement cagibis
- impacts : alignement sur rue, visibilité cabanon

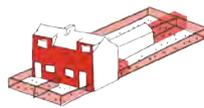
> 56% de changements de clôtures

- observations : diversité de modèles
- causes : dégradation, protection des vues, catalogues
- impact : cohérence d'ensemble

> 72% d'ouvertures inchangées

- > 72% de façades visibles depuis la rue (non masquées par des clôtures opaques)

- > 90% de maisons qui n'ont pas subi de transformations volumétriques sur la façade principale



Degrés d'impacts sur la caractérisation patrimoniale de cet habitat :

- impact minime
- impact considérable
- impact alertant



MAISON DE TYPE II

- > CITÉ DE BAUGÉ À SEGRÉ
- > CITÉ BOIS I À NOYANT-LA-GRAVOYÈRE

> 93% d'extensions sur le cabanon

- observations : annexes, agrandissement
- causes : gain de surface, changement d'usage
- impact : visibilité façade pignon, harmonie façade principale, rapports de mitoyenneté

> 70% des façades repeintes

- observations : simple couche de peinture, tons variables
- causes : entretien, goûts contemporains
- impact : cohérence d'ensemble

> 51% de clôtures opacifiées

- observations : haies hautes, palissades, murets
- causes : protection des vues sur le jardin
- impacts : rapport à la rue, visibilité de la maison

> 20% d'extensions en façade principale

- observations : vérandas
- causes : gain de surface, confort climatique
- impact : façade principale masquée

- > 78% des façades principales ont conservé leurs éléments de modénatures

- > 96% d'ouvertures inchangées



Degrés d'impacts sur la caractérisation patrimoniale de cet habitat :

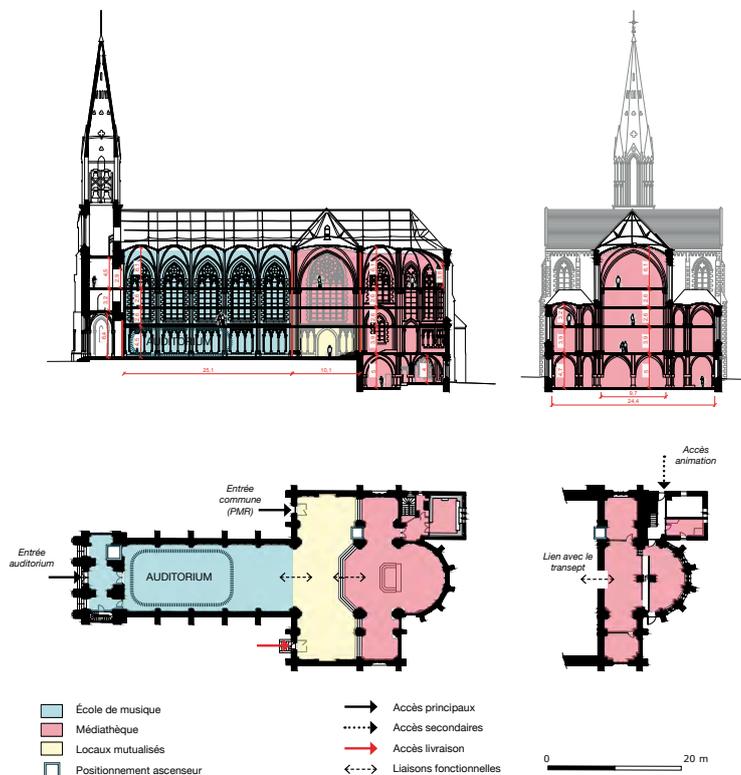
- impact minime
- impact considérable
- impact alertant



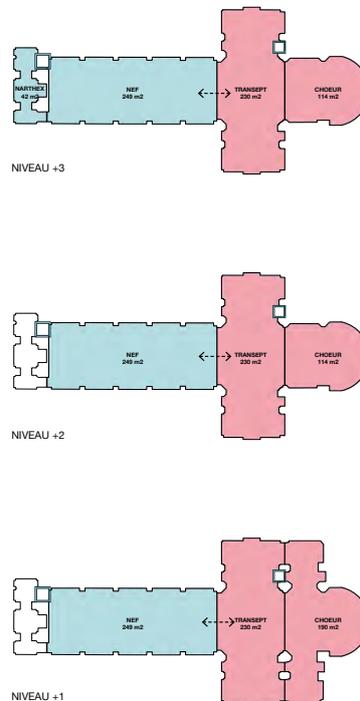


SCÉNARIOS DE FAISABILITÉ

Hypothèse 01 - Un pôle culturel occupant tous les espaces de l'église



NIVEAUX CRÉÉS ET POSTURE : Une occupation maximale de l'église



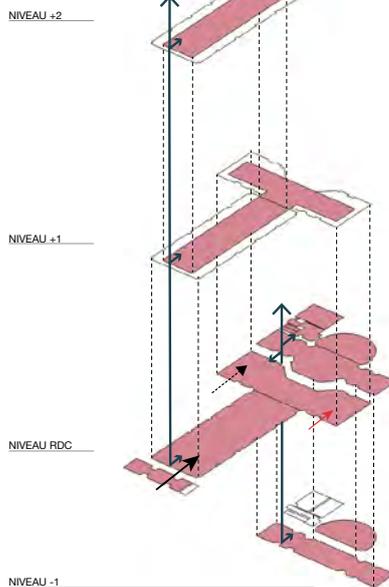
SCÉNARIOS DE FAISABILITÉ

Hypothèse 03 - La médiathèque, un «volume dans le volume» de l'église

TABLEAU DES SURFACES ET HYPOTHÈSE D'AFFECTATION DES LOCAUX

Hypothèse 3 :		Hypothèses d'affectation		
R-1	Local	bureau	14	
	Crypte 1	espace animation	42	
	Crypte 2	espace animation	68	
	Réserve 1	réserve ou bureau ou espaces numériques	30	
	Réserve 2	réserve ou bureau ou espaces numériques	20	
Sous total SU R-1				175
	Circulation/ entrée		11	
	Rampe		8	
TOTAL SU + C R-1				193
RDC	Narthex	locaux d'accueil	42	
	Nef	bureaux	249	
	Transept	collections et espaces de consultation	196	
	Chœur	collections et espaces de consultation	205	
	Sacristie	bureaux	19	
Sous total SU RDC				711
	Palier		13	
TOTAL SU + C RDC				724
NIVEAUX SUPÉRIEURS CRÉÉS				
NIVEAU +1	Nef	collections et espaces de consultation	144	
	Transept	collections et espaces de consultation	180	
	Chœur		0	
NIVEAU +2	Nef	collections et espaces de consultation	144	
	Transept		0	
	Chœur		0	
TOTAL SU + C Niveaux supérieurs				468
TOTAL SU + C Eglise St Martin réaffectée				1 385
Locaux	Local technique et rangement	RDC, accès depuis le dégagement	5	
Techniques	Local chaufferie	R-1, accessible depuis la rue	18	
TOTAL SDO Eglise St Martin réaffectée				1 407

VUE ÉCLATÉE DES NIVEAUX - SCÉNARIO 3



+ Chaque équipement occupe des locaux adaptés et bien localisés. L'école de musique reste sur le site de la Loge et s'étend dans les locaux de la médiathèque, elle conserve sa proximité avec la salle de concert.

Cette posture valorise l'édifice existant, ses caractéristiques et ses atouts :

- Le «volume dans le volume» permet de s'insérer dans l'édifice existant en marquant un recul vis à vis des façades intérieures, sculptures et modénatures. Elle permet également d'apporter de la lumière au rez-de-chaussée.

- Les niveaux ont une hauteur sous plafond plus importante et certains espaces peuvent bénéficier d'une double hauteur.

- La position des deux niveaux créés dans la nef prend en compte l'ordonnement de l'église.

- Réaffecter l'église pour un seul équipement permet de limiter les places de stationnement aux alentours.

- En plus des travaux nécessaires à la reconversion de l'église, une réhabilitation devra être réalisée dans les locaux du site de la Loge pour permettre à l'école de musique de s'étendre et d'avoir des locaux qui répondent à ses besoins et à la réglementation ERP en vigueur.

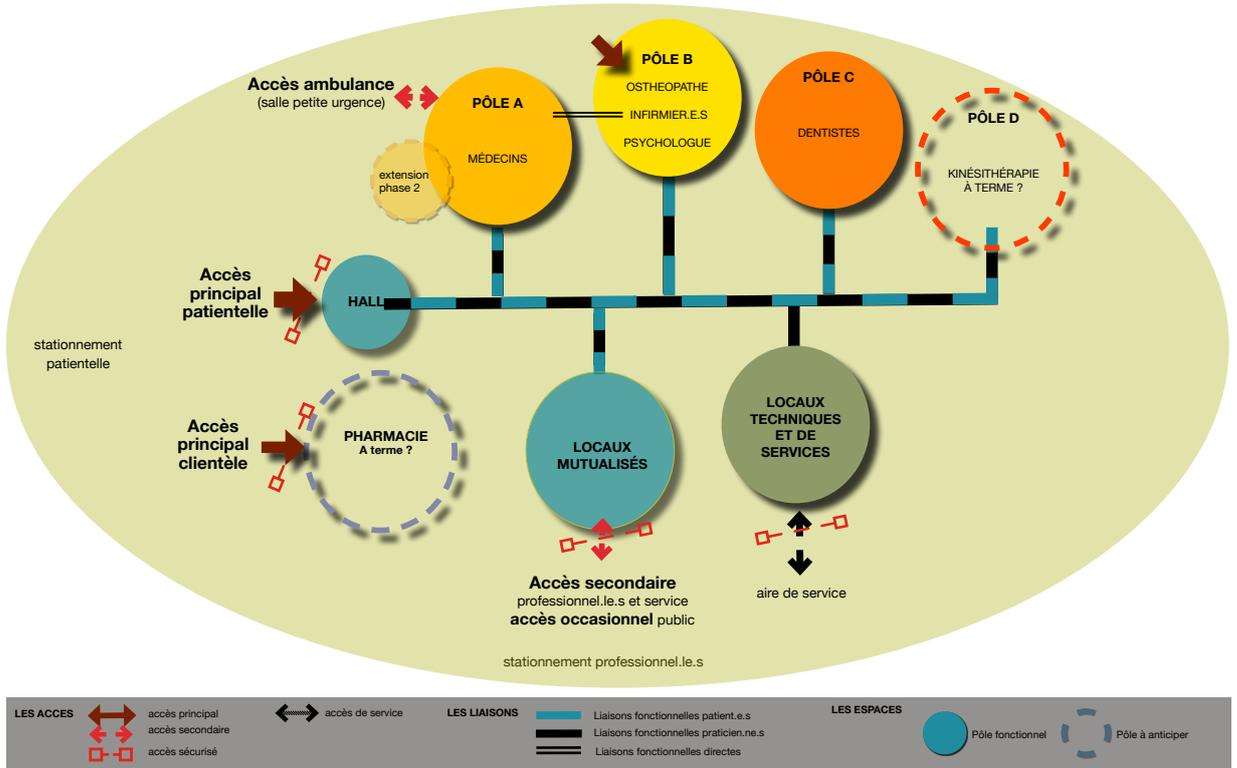
- L'école de musique ne pourra bénéficier de nouveaux locaux que dans un second temps, après les travaux de l'église, le démantèlement de la médiathèque et les travaux de réhabilitation sur le site de la loge. Travaux phasés en site occupé.

RAPPEL DES BESOINS EN SURFACES

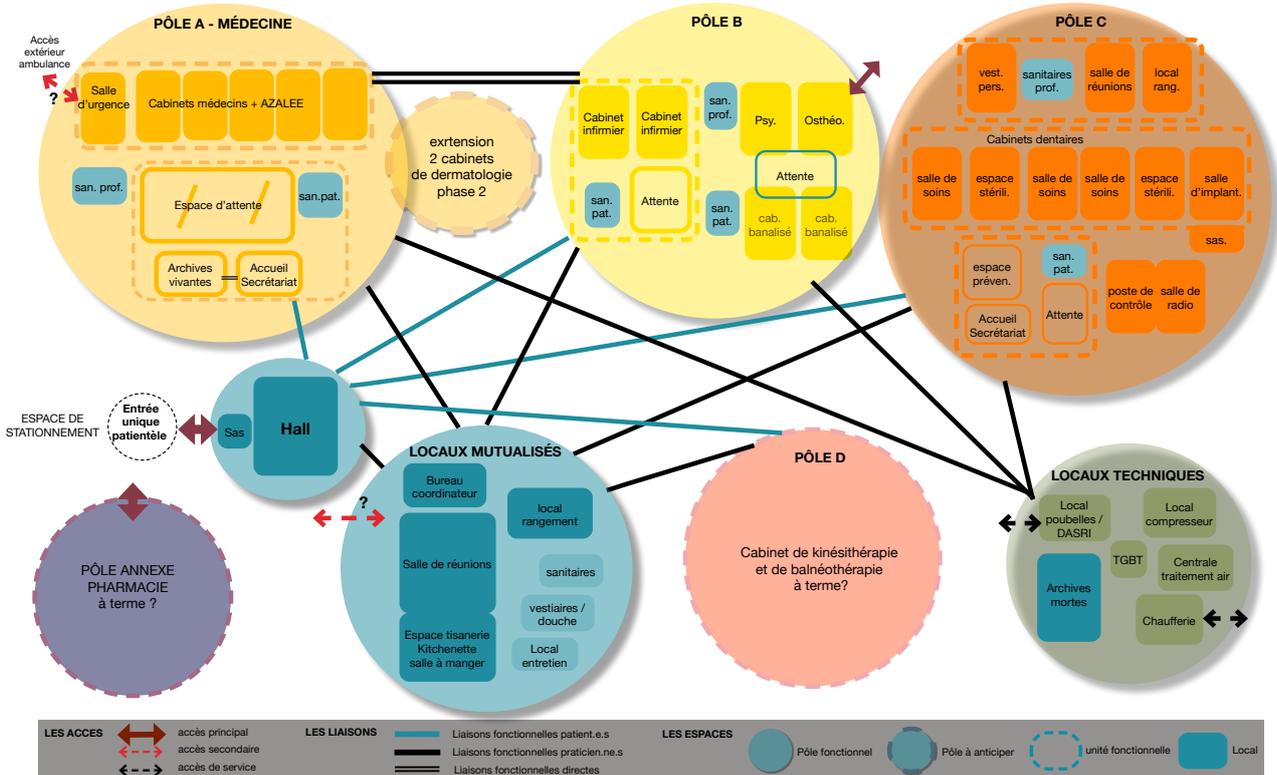
Total SU+C Médiathèque :	1 121 m ²
Total SU+C Ecole de Musique :	624 m ²
Total SU+C Locaux mutualisés :	335 m ²
Total SDO Locaux techniques :	60
Total SDO (SU+C+LT) :	2 140 m ²



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE SYNTHÈSE
Organisation générale par pôle fonctionnel



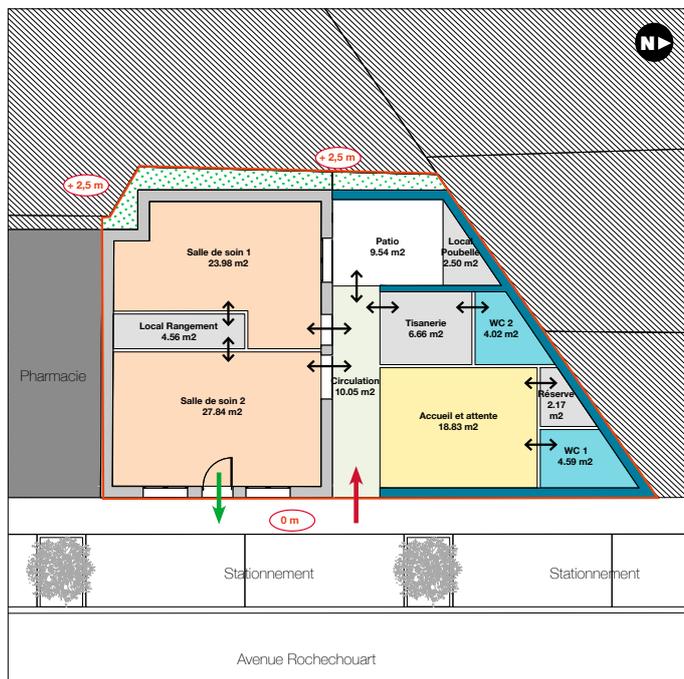
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL GÉNÉRAL
Fonctionnement par pôle et interactions



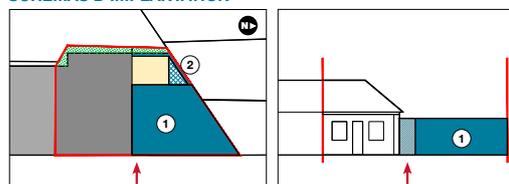


FAISABILITÉ

Scénario de synthèse : une extension avec patio et circulation centrale



SCHÉMAS D'IMPLANTATION



1 / Extension accolée et alignée au bâtiment existant, à l'alignement de la voie publique. Implantation en limite séparative Nord et en retrait de plus de 3 mètres de la limite Ouest.
2 / Proposition d'implantation du local ou abri poubelle. Autre implantation possible : côté rue, au nord de la parcelle.

L'implantation du scénario retenu propose une extension formant un volume unique en alignement sur rue. Mais l'accès principal, selon son traitement architectural, pourra créer une sorte de « faille », d'ouverture, marquant une rupture entre le bâtiment existant et son extension.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

+	-
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des ouvertures déjà existantes sur le bâtiment actuel. - Accès principal par une « faille » centrale qui marque l'articulation entre l'extension et le bâtiment existant : cette circulation peut être traitée de différentes manières (couverte et ouverte, fermée, vitrée pour un éclairage zénithal...). - Tisanerie pour le personnel avec vue sur le patio et éclairage naturel. - Patio pour éclairage naturel des espaces donnant en fond de parcelle. - Patio qui préserve l'intimité des usagers de la salle de soin 1. - Les deux salles de soin ont une grande surface et offrent diverses possibilités d'aménagement. - L'accès aux salles de soin peut se faire sans traverser l'espace d'accueil et d'attente, pour une meilleure séparation des flux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Local poubelle en fond de parcelle, obligation de passer par la circulation principale pour sortir les poubelles sur la rue. - Local de rangement accessible uniquement depuis les salles de soin. - Une seule salle de soin possède un accès direct et indépendant sur la rue.

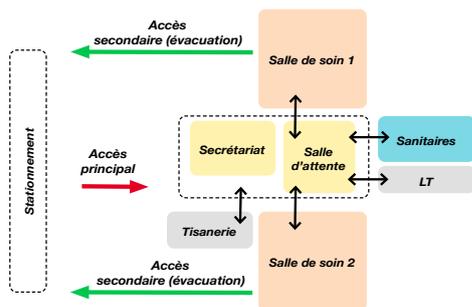
ÉTAT DES BESOINS

Approche quantitative des besoins et implantation existante

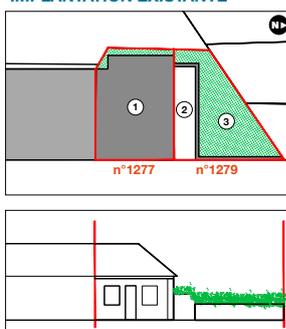
DÉFINITION DES BESOINS

Entité	Dénomination des locaux	Commentaires	Surface SU + C m²
Cabinet médical			
Soin	Salle de soin 1		22
	Salle de soin 2	Avec accès direct vers l'extérieur	22
Accueil et attente	Salle d'attente	Pour 4 à 5 personnes	8
	Secrétariat	Avec accès direct sur la rue, peut être ouvert sur la salle d'attente	12
Sanitaires	Sanitaires patients	PMR ; + 1 sanitaire enfant	4,5
	Sanitaires personnel médical	PMR	4
Locaux du personnel	Tisanerie		4
	Réserve	Stockage, local serveur	2
	Local entretien		2
TOTAL SU proposée			80,5
Locaux techniques	Local poubelle		3
TOTAL Surface dans œuvre (SDO) proposée			83
Extérieurs / abords	Stationnement	Prévoir stationnement : 7 places dont 1 PMR à proximité directe	pm

LOGIGRAMME FONCTIONNEL



IMPLANTATION EXISTANTE



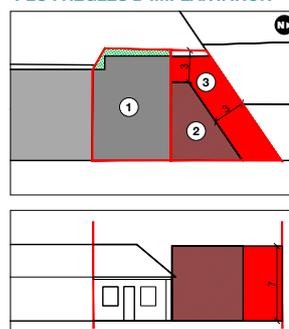
- 1 / Cabinet médical - Vacant
- 2 / Impasse
- 3 / Talus

- Parcelle cadastrale n°1277 :
Surface : 71 m²
Parcelle bâtie (emprise du bâti 69,5 m² environ)
Total surface utile + circulations = 56,2 m²

- Parcelle cadastrale n°1279 :
Surface : 74 m²
Parcelle non bâtie

Le bâtiment existant s'implante en alignement de l'avenue Rochechouart, comme la majorité des constructions le long de cet axe. Le bâtiment est encaissé (côté ouest). Il y a une différence de niveau d'environ 2,50 m entre le niveau de la rue et le terrain à l'arrière du bâtiment.

PLU : RÈGLES D'IMPLANTATION



- 1 / Cabinet médical - Vacant
- 2 / Gabarit maximal dans lequel peut s'implanter une construction qui serait en retrait de 3 m par rapport aux limites séparatives et à l'alignement de la voie publique.
- 3 / Gabarit maximal dans lequel peut s'implanter une construction qui serait à l'alignement des limites séparatives (alignement du bâtiment existant côté ouest) et à l'alignement de la voie publique.

Rappel : selon les règles inscrites dans le PLU de la commune, le nouveau bâtiment doit s'implanter à l'alignement de l'avenue Rochechouart et en alignement ou retrait minimum de 3 m des limites séparatives. La hauteur maximale autorisée est de 7 m à l'égout du toit.



05 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
Les dysfonctionnements du secteur du « petit triangle »

FAIBLESSES INTERNES

CONTEXTE URBAIN

- Un espace urbain fractionné.
- Un secteur cloisonné par des composantes urbaines déconnectées les unes des autres.
- Des accès peu visibles et peu lisibles.
- Pas de traversée est-ouest.
- Prédominance du foncier privé.
- Foncier public en confrontation avec l'arrière de la zone commerciale.

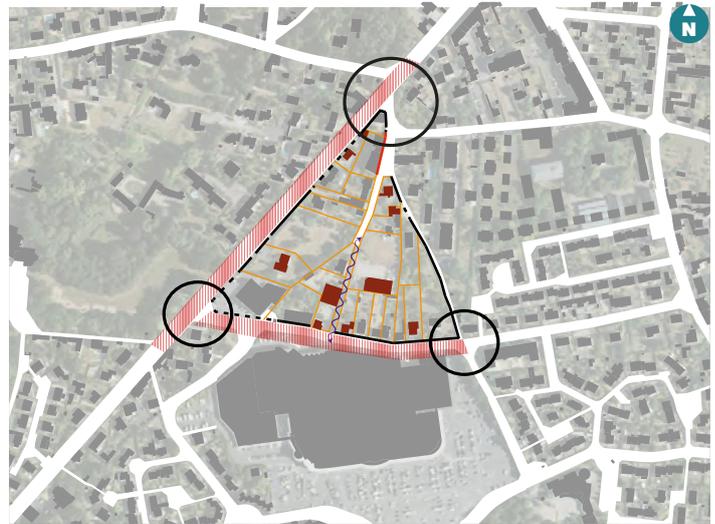
CONTEXTE PAYSAGER ET BÂTI

- Des limites visuelles rendant l'espace peu perceptible depuis ses abords.
- Un encombrement des trottoirs par des véhicules stationnés.
- Un manque d'espaces de stationnements matérialisés.
- Des sentiers piétonniers discontinus, peu lisibles et peu entretenus.
- Peu/pas d'espaces végétalisés publics et peu perceptibles.
- Des continuités paysagères discrètes.
- Très peu d'échappées visuelles vers l'extérieur de l'îlot.
- Des atmosphères cloisonnées.

MENACES EXTERNES

- Une monofonctionnalité du secteur (vocation résidentielle) sans articulation urbaine ou paysagère, ni cohérence avec les composantes limitrophes.
- Présence imposante du bâtiment de l'Hyper U.
- Trafic automobile important.
- Rupture opérée par les axes routiers dont la route de Cholet et la rue du Grand Pressoir.
- De nombreuses limites visuelles et physiques formées par une végétation compacte (haies, bois, massifs) située au sein d'un foncier privé.

- Des intersections d'axes structurants non qualifiées.
- Une confrontation frontale entre des typologies bâties différentes (bâtiment commercial et bâti résidentiel).
- Des espaces paysagers qualitatifs non accessibles depuis l'espace public (espaces boisés classés).
- Un secteur en rupture avec son environnement paysager.
- Une dominante de bâti en moyen et mauvais état.



- Situation urbaine :
Trois intersections problématiques :
1 - une entrée non reconnue
2 - un croisement de flux importants
3 - des seuils manquant de fluidité et de lisibilité
- Limites visuelles et physiques infranchissables - front bâti
 - Limites visuelles et physiques infranchissables - essentiellement composées de haies
 - Limites physiques mais non visuelles
 - Sentier piéton peu lisible et mal entretenu
 - Bâtiments en mauvais état

- Espaces de confrontation
- Fragmentation de l'espace

À retenir

- La place du piéton non valorisée
- Un vocabulaire routier prédominant
- Présence imposante de l'Hyper U
- Un secteur isolé et peu perceptible
- Des espaces végétalisés non valorisés
- Une trame paysagère qui n'est pas structurante
- Des atmosphères cloisonnées

05 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
Les potentialités du secteur du « petit triangle »

FORCES INTERNES

CONTEXTE URBAIN

- Une centralité dans l'enveloppe urbaine.
- Des espaces végétalisés ouverts disponibles.
- Proximité immédiate avec le Parc du Jau.
- Un front bâti permettant d'assurer une ambiance intimiste au sein de l'îlot.
- Présence de sentiers et venelles permettant une traversée nord-sud du secteur.
- Présence d'un équipement public (petite enfance).

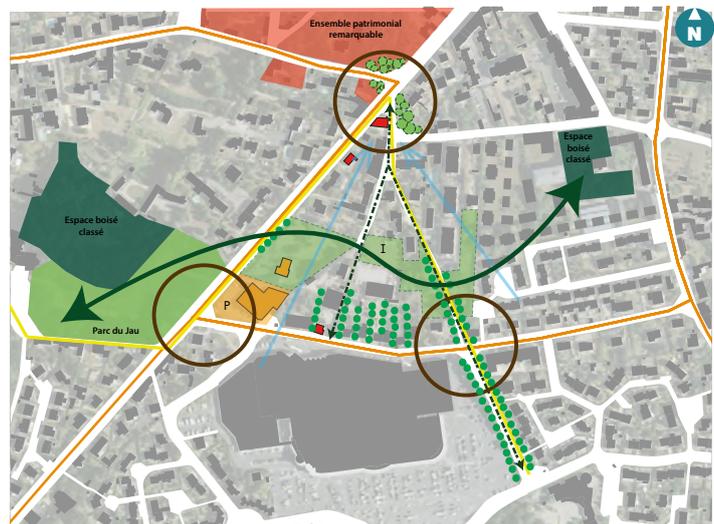
CONTEXTE PAYSAGER ET BÂTI

- Présence de haies vives formant des lignes paysagères structurantes.
- Une topographie douce et intéressante en termes de gestion des eaux pluviales.
- Présence de bâti existant d'intérêt patrimonial, témoin d'une architecture locale historique.
- Espaces d'intérêt et de curiosité par la présence d'animaux de la ferme.

OPPORTUNITÉS EXTERNES

- Proximité d'espaces boisés classés et d'ensembles patrimoniaux remarquables.
- Proximité du parc et de l'école Marie-Curie.
- Présence de cellules commerciales et d'équipements participant à l'attractivité du secteur.
- Proximité immédiate de lignes de transports en commun et transports scolaires.
- Proximité du site de la Roche-de-Mûrs inscrit dans le périmètre UNESCO.

- Une trame paysagère existante dans le contexte proche et lointain.
- Proximité immédiate de sentiers de randonnée proposant des itinéraires de découverte thématisés.
- Proximité immédiate d'un axe cyclable majeur, la route de Cholet.
- Potentialité de renforcer la trame paysagère dans la continuité du Parc du Jau et la mise en valeur des sites boisés classés.



- Situation urbaine :
Trois intersections à questionner et valoriser
- Qualités paysagères :
Des masses arbustives et arborées structurantes en entrée du secteur
- Qualités paysagères :
Un végétal structurant (alignement d'arbres et de haies)
- Qualités paysagères :
Des espaces végétalisés ouverts et fermés qualitatifs
- Qualités paysagères :
Continuité de la trame végétale, un axe Est/Ouest à valoriser

- Cheminements : Des traversées Nord/Sud à valoriser
- Bâtiments à valoriser
- Commerces et équipements de quartier

À retenir

- Des espaces végétalisés existants nombreux au sein de la trame paysagère
- Un secteur bien desservi
- Présence de nombreuses liaisons douces
- Polarité stratégique à la convergence des composantes urbaines et paysagères
- Un secteur bordé de nombreux équipements et commerces



LES ENJEUX

A l'échelle du site, de la parcelle et des bâtiments



Le site :

Prendre en considération les différents flux piétonniers vers le site, vers le restaurant scolaire, les terrains de sport et vers la garderie périscolaire. On cherchera à limiter et à faciliter le circuit des enfants vers les différents espaces (cf. plan de l'organisation actuelle/ chapitre problématique).

La parcelle d'emprise du projet :

La parcelle étant très imbriquée dans le tissu urbain et offrant différents espaces avec des ambiances bien marquées, appuyées en partie par une forte topographie, on cherchera à valoriser cet environnement de qualité et à préserver les vues sur le grand paysage.

Les déplacements :

- Le parking attenant à la salle Saint Charles, permettra d'accueillir le stationnement des parents aux heures d'entrée et de sortie de l'école.
- Le stationnement des enseignants s'effectuera également à cet emplacement

Le bâtiment de la nouvelle école :

- Le bâtiment de la nouvelle école en R+1 devra limiter son impact visuel dans l'environnement et favoriser une bonne insertion dans le site.

Il est proposé de l'implanter en limite de propriété sud-est de la parcelle, en partie basse. La limite actuelle étant composée d'un petit muret de soutènement en pierre surmonté de petits arbres fruitiers.

La future bibliothèque dans le presbytère :

- L'aménagement de la bibliothèque dans le presbytère situé en cœur de bourg, à côté de la place de l'église, est un atout pour la commune. De plus, cet aménagement facilitera les échanges avec la nouvelle école.



Simulation d'implantation de l'école sur la parcelle

Légende :

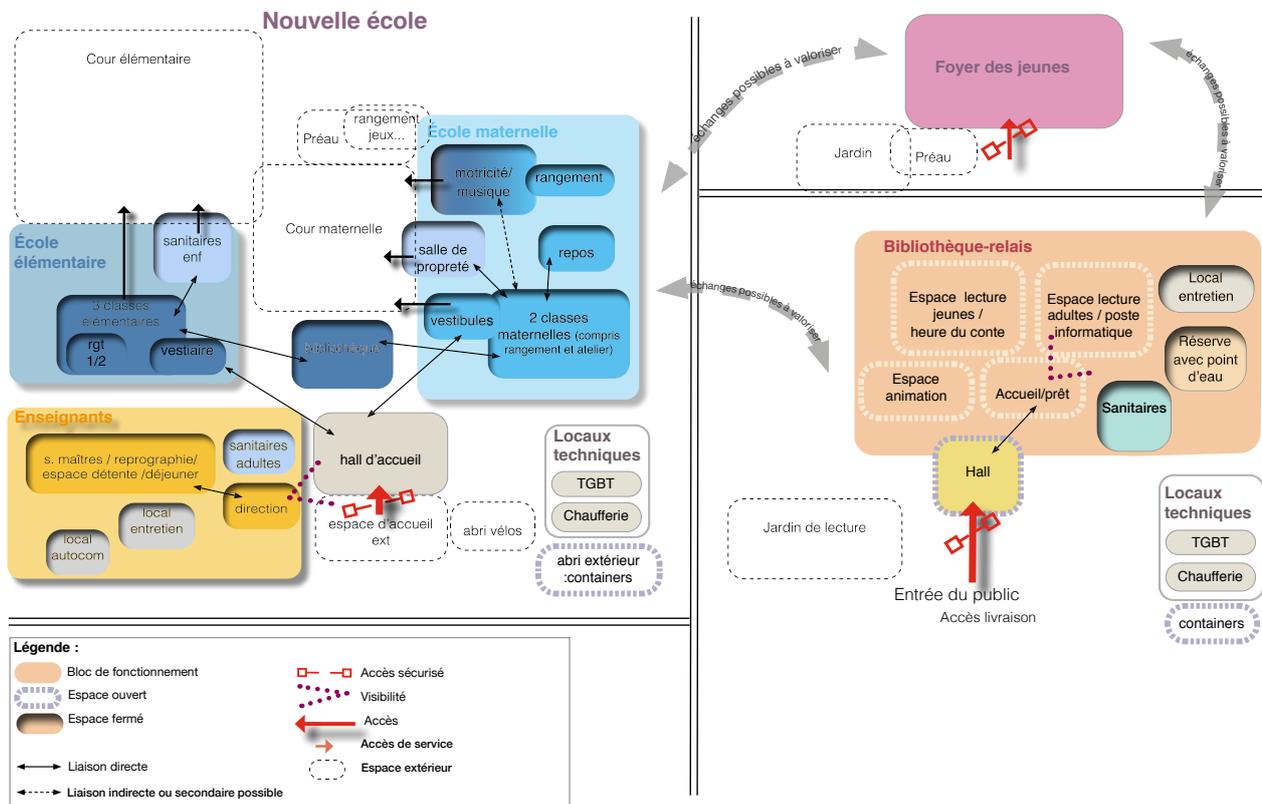
- les flux piétonniers dans l'enceinte et à l'extérieur du site de projet
- Le périmètre d'étude
- - - La topographie naturelle



Coupe de principe de la topographie montrant la topographie actuelle et le positionnement de la future école

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL PROPOSÉ

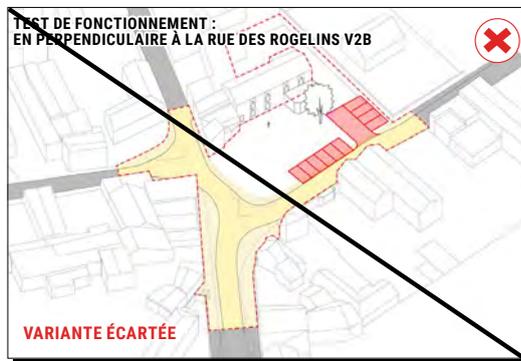
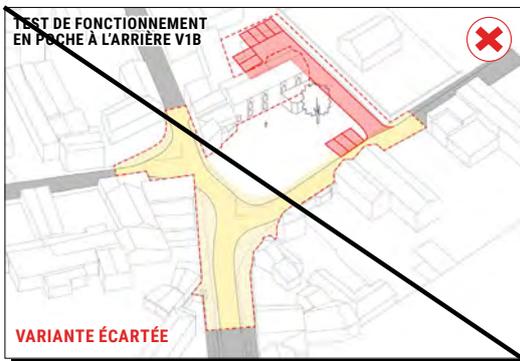
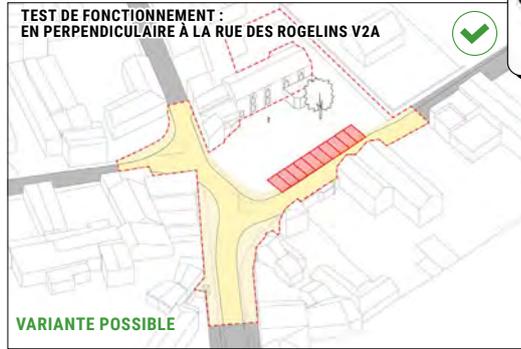
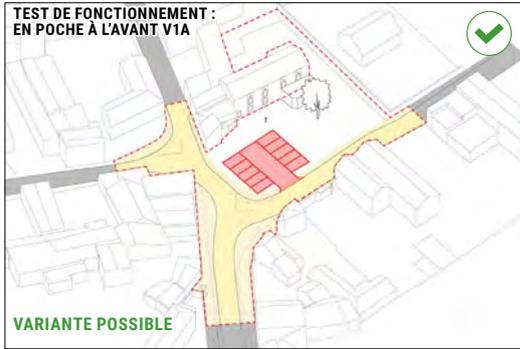
Hypothèse de fonctionnement et usages envisagés





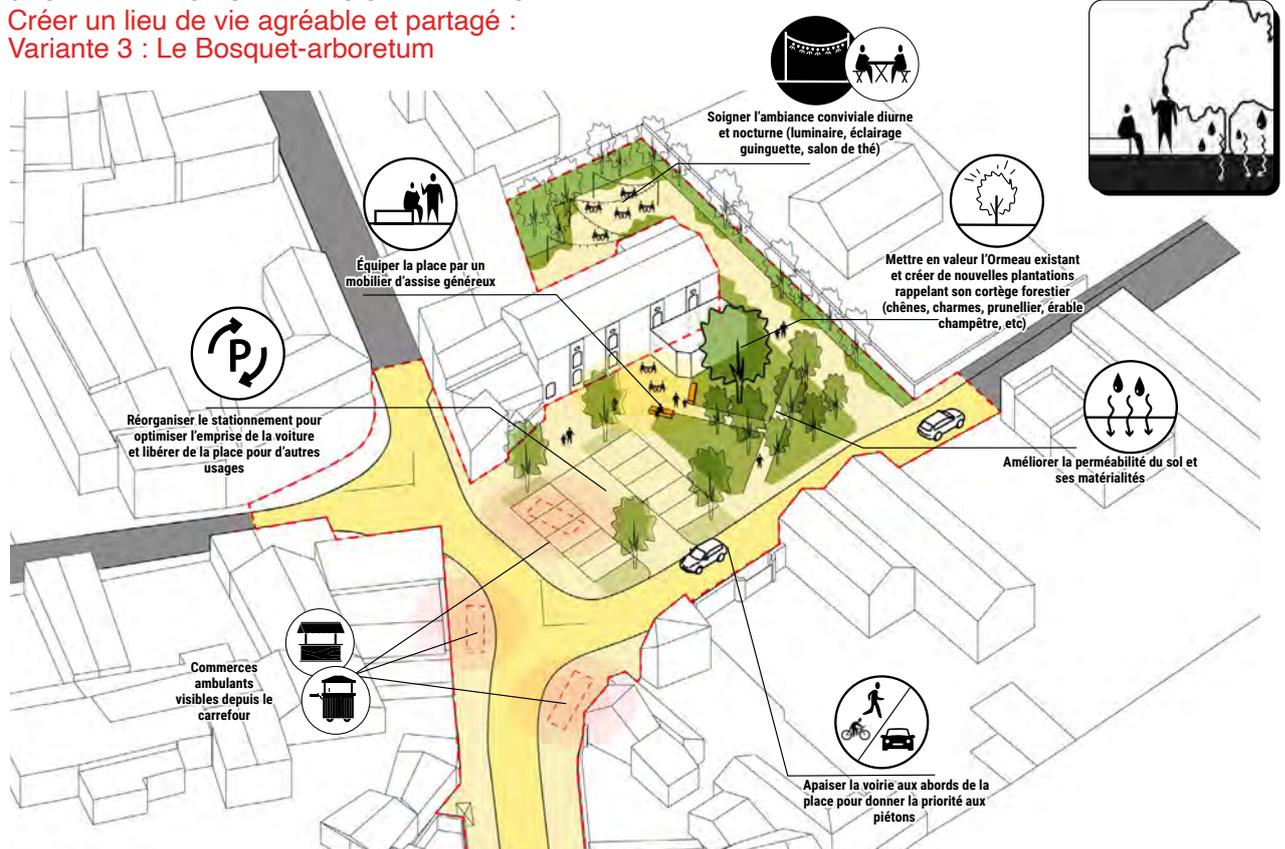
3. ORIENTATIONS DE PROGRAMMATION

Rééquilibrer la place du piéton et de la voiture :
 Réorganiser le stationnement pour permettre d'autres usages
 → Synthèse des tests de fonctionnement



3. ORIENTATIONS DE PROGRAMMATION

Créer un lieu de vie agréable et partagé :
 Variante 3 : Le Bosquet-arboretum



(*) Assistance Agence CLAP : Mission sous la responsabilité du CAUE exécutée par l'agence citée

LE CAUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LES ÉLUS TÉMOIGNENT

Des élus de communes du Maine-et-Loire témoignent sur les problématiques qu'ils ont eu à traiter en matière d'équipements publics ou d'urbanisme et comment le CAUE a pu les accompagner dans le respect des obligations de la commande publique.



Pierre ROBÉ

Maire d'Aubigné-sur-Layon

Aubigné-sur-Layon : équipement public (équipement festif et associatif)

Suite à l'acquisition d'un ensemble bâti patrimonial en centre-bourg, la municipalité a souhaité engager une étude de faisabilité sur la rénovation de cet ensemble en vue de sa réhabilitation pour divers usages : accueil touristique, salles des fêtes, salles associatives... Après les premiers scénarios de faisabilité, la finalisation d'un document programme doit permettre à la municipalité d'organiser son recours à une maîtrise d'œuvre compétente.

« Suite à la réflexion et au travail d'étude de monsieur Bourdaud, nous avons vu plus clair sur le projet et avons revu la programmation. Grâce à cela nous nous sommes requestionnés et nous avons pu faire un choix définitif. Je suis vraiment ravi du travail qu'a fourni Monsieur Bourdaud et

l'aide qu'apporte le CAUE car vraiment ça permet d'avancer, d'y voir plus clair et je voudrais souligner aussi la disponibilité et la compétence de Monsieur Bourdaud dans l'aide progressive qu'il a apportée pour avancer dans ce projet [...] je la recommande à tout le monde ».



Jacques GENEVOIS

Maire de La Possonnière

La Possonnière : urbanisme (Anjou Cœur de Village)

Souhaitant engager une réflexion sur la réorganisation de son centre-bourg, la municipalité a sollicité le CAUE pour la réalisation d'un schéma directeur proposant différents scénarios répondant à cet objectif de réorganisation. Croisant les problématiques d'habitat, d'implantation de commerces et de services, de qualité d'espaces publics, de déplacements et de liaisons douces, ce schéma, inscrit dans le cadre du dispositif Anjou Cœur de Village, permet à la commune de disposer d'un plan guide stratégique pour ses aménagements futurs.

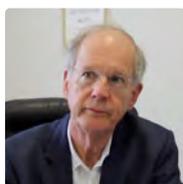
« Nous avons particulièrement apprécié de travailler avec le CAUE. La commande a vraiment été respectée dans les délais et je dirais en fait dans

la conduite du projet. Cela a été très apprécié par l'ensemble de l'équipe des élus. On a vraiment pu s'appuyer sur le CAUE. Ils ont vraiment fait du >

> sur mesure pour nous puisque on ne rentrait pas totalement dans le dispositif qui était avant tout une réflexion sur la revitalisation des cœurs de village et nous, on n'était juste sur une réorganisation. Donc un partenariat très efficace, le seul petit bémol c'est qu'effectivement c'est une équipe très amateur du Savennières mais cela fait partie des bons moments de décompression sur des projets aussi lourds [...] la population a vraiment hâte de voir ce projet maintenant s'appliquer, d'avoir effectivement quelque



chose de vraiment cohérent et adapté à nos besoins et à nos attentes ».



THIERRY DE VILLOUTREYS

Maire de Seiches-sur-le-Loir

Seiches-sur-le-Loir : équipement public (rénovation et extension de l'école / diagnostic sur plusieurs équipements publics / programmation d'un nouvel atelier technique municipal)

Confrontée à la vétusté de son école maternelle, la municipalité a souhaité engager une étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation et l'extension de l'équipement, complétée par une étude de transformation et d'extension de locaux en restaurant scolaire. Une étude plus globale a été également menée sur l'ensemble des équipements publics dédiés aux associations afin d'apprécier les évolutions possibles de ces divers équipements pour mieux répondre aux besoins des usages. Enfin, une mission en projet concerne la programmation d'un nouvel atelier technique municipal en remplacement d'un équipement existant devenu trop vétuste et peu adapté aux besoins actuels.

« Nous avons fait appel au CAUE pour qu'il nous accompagne sur le choix de la maîtrise d'œuvre [...] Nous préférons passer le temps avec des professionnels qui ont l'habitude de nous orienter et qui valident nos choix ou éventuellement nous proposent

d'autres solutions avant de se lancer tête baissée vers un investissement que nous pourrions regretter par la suite. Nous préférons prendre un petit peu plus le temps de la réflexion... c'est ce que nous avons fait avec le CAUE ».



**RETROUVER D'AUTRES TÉMOIGNAGES
EN VIDÉOS SUR NOTRE SITE INTERNET :
WWW.CAUE49.COM**

LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

DES ACTIONS PARTENARIALES TOUJOURS EN ATTENTE DE RELANCE

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité de l'année 2020 avec une pause prolongée de ces actions compte tenu d'un contexte sanitaire qui n'a pas permis de concrétiser l'amorce de reprise de collaboration avec notamment la Direction de l'Ingénierie Territoriale et de l'Environnement. Après la suspension de la campagne 2020, la relance de la labellisation Villes et Villages Fleuris a été conduite avec Anjou Tourisme.

La campagne 2020 de labellisation des Villes et Villages Fleuris ayant été suspendue, l'année 2021 a été marquée par la reprise de la démarche avec une édition limitée à 10 communes candidates. Cette baisse du nombre de communes participant au label interroge les différentes instances animant la démarche de labellisation, que ce soit au niveau départemental ou régional. Cette baisse significative est constatée depuis plusieurs années dans tous les départements des Pays de la Loire. La fusion des communes et EPCI, le contexte troublé, l'installation de nouvelles équipes municipales sont sans doute des éléments d'explication de ce repli. Mais on peut également s'interroger sur une perte de notoriété du label qui a su se réinventer sur le fond, notamment avec le travail d'actualisation de la grille nationale engagé en 2007, mais qui n'a peut-être pas su mettre en adéquation sa communication et son image avec les attendus effectifs de ce label et qui sont pourtant en parfaite cohérence avec les enjeux actuels en matière d'écologie. La politique d'adhésion obligatoire et payante, sans véritable contrepartie de conseil et accompagnement, n'a sans doute pas non plus encouragé à l'intérêt pour le label. Les services de la Région, en charge de l'organisation de la démarche et compétents pour l'attribution des niveaux 1, 2 et 3 fleurs, ont pris conscience de la problématique et seront force de propositions à l'occasion d'une rencontre nationale organisée par le CNVVF le 17 mai prochain.

Certaines communes restent cependant sur une dynamique positive et dans la continuité de l'édition 2019. Il convient de souligner l'accession des communes de Champteussé-sur-Baconne et Vivy à la première fleur suite à la proposition faite par le jury départemental et la visite du jury régional. Sur l'édition 2021, trois communes ont été proposées par le jury départemental pour concourir au niveau régional à la 1^{re} fleur : Le Plessis-Macé, Nuaillé et Saint Mathurin-sur-Loire



Commune de Nuaillé

Dans l'objectif de préparer la campagne 2022, une matinée de formation a été proposée aux communes le 15 décembre sur la compréhension des attendus du label et a réuni une trentaine de participants. Le repli en termes d'inscriptions reste cependant d'actualité avec seulement 9 communes candidates en 2022.

Un projet de partenariat avec Anjou tourisme, désormais en charge de l'animation de la démarche de labellisation en relation avec le

Commune de
St-Mathurin-
sur-Loire



CAUE, est en cours de discussion et supposerait le renforcement de l'équipe du CAUE sur ce domaine avec le recrutement d'un paysagiste. Ce partenariat s'inscrit notamment dans le cadre du projet de développer l'accueil

touristique sur le thème du végétal et de la qualité des paysages du département.

Dans le prolongement des actions déjà initiées dans le département (AMI de 2014, Action Cœur de Villes, Anjou Cœur de Villes et Anjou Cœur de Villages), le CAUE reste affiché comme un partenaire susceptible d'être sollicité sur les problématiques de revitalisation des centres-bourgs. Participant au Comité Local de Cohésion Territoriale (représentation locale de l'ANCT), le CAUE a été sollicité pour des premières rencontres d'échanges et de présentation avec plusieurs chefs de projet du programme PVD et de premières missions d'études ont été notamment engagées sur Châteauneuf-sur-Sarthe.

► LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

UNE DÉMARCHÉ AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES COMMUNES



Initié en 1959 sous l'impulsion du Ministre des Transports, des Travaux Publics et du Tourisme de l'époque (Monsieur Norbert BURON), le concours évolue en 1972 par la création du Comité national pour le fleurissement de la France. En 2001, le comité devient le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) qui porte à l'échelle nationale le label. Organisateur des jurys nationaux aptes à attribuer le niveau 4 fleurs, le CNVVF a délégué aux régions l'attribution des niveaux 1, 2 et 3 fleurs.

L'identification des communes susceptibles de participer à l'attribution du niveau 1 fleur s'effectue à l'échelle des départements dans le cadre de démarches d'accompagnement des communes par la mise en place de palmarès départementaux.

Depuis 2001, le CAUE de Maine-et-Loire est partenaire du Conseil départemental, et depuis 2020 d'Anjou Tourisme, dans l'organisation et la mise en œuvre de cette démarche. Les communes qui

sont identifiées au niveau départemental (5 communes maximum par département et par an) sont proposées au jury régional qui attribuera, le cas échéant, la 1^{re} fleur. Les communes labellisées sont ensuite visitées par le jury régional tous les 3 ans. Depuis 2001, toutes les communes proposées par le département du Maine-et-Loire ont accédé à la première fleur.

L'accès à la labellisation répond à des critères de plus en plus exigeants mais parfaitement atteignables par toutes les communes sans logique de taille ou de moyens financiers ; ce premier niveau du label nécessite un travail de réflexion et de réalisation d'aménagements qualitatifs qui restent accessibles à toutes les communes sous réserve de patience et constance dans les efforts à porter.

Si ce label a parfois souffert d'une image un peu surannée, la modernisation de ses critères en fait aujourd'hui un label de qualité de cadre de vie dont la grille nationale peut constituer un véritable guide méthodologique pour la valorisation de l'identité paysagère et des espaces publics de la commune. Outil de réflexion, de gestion et de pérennisation de son patrimoine végétal, la démarche peut aider toutes les communes qui souhaitent mieux valoriser leur cadre de vie et répondre aux attentes actuelles en matière de santé, de qualité de vie, de préservation de la biodiversité.

LES POLITIQUES PARTENARIALES

DES POLITIQUES PARTENARIALES EN REPLI ET D'AUTRES EN DÉVELOPPEMENT

Dans la continuité des aléas et incertitudes de 2020, les conditions sanitaires n'ont pas permis de concrétiser toutes les actions initialement envisagées mais plusieurs projets ont cependant pu se concrétiser, parfois dans des délais contraints mais malgré tout tenus.

Dans le cadre des actions inter-CAUE, plusieurs projets qui avaient été reprogrammés en 2021 ont dû être ajournés compte tenu des incertitudes sanitaires (Rencontre des CAUE du Grand Ouest associant CAUE ligériens, bretons et normands) mais d'autres ont pu avoir lieu comme la rencontre des personnels de l'Union régionale des CAUE des Pays de la Loire qui s'est tenue le 6 juillet à Durtal. Cette rencontre a été l'occasion de visiter plusieurs opérations de la commune (Place des Terrasses, Port Albert, coulée du Val d'Argance, cimetière paysager...) accompagnés de Monsieur le Maire, d'une partie de son équipe municipale et de ses services. D'autres rencontres thématiques ont permis d'avancer sur divers chantiers (évolution de l'outil **DOCQUEST**, de l'**OBSERVATOIRE** des CAUE...).

Les échanges se sont également poursuivis à distance pour la poursuite du développement de la plateforme S-PASS à laquelle contribuent 10 CAUE dont le CAUE de Maine-et-Loire et le CAUE de la Vendée. L'outil est notamment utilisé au CAUE 49 comme interface de relations pour la mission de conseil aux particuliers.

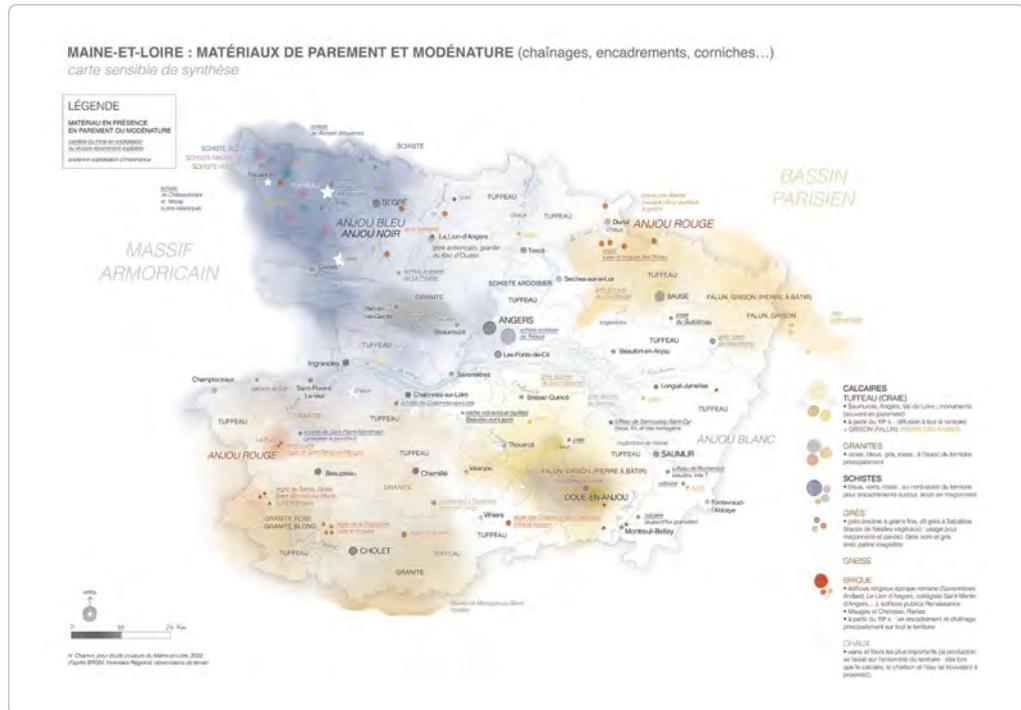
Plusieurs projets avaient été amorcés avec l'UDAP 49 et ont pris consistance dès la fin de l'année 2020 et se sont poursuivis en 2021. En lien avec notre activité de conseil aux particuliers, une collaboration portant sur la rédaction d'une fiche dans la collection "**Les p'tits conseils des CAUE**" ayant pour thème les menuiseries en contexte patrimonial

s'est concrétisée par la diffusion de celle-ci. La fiche très complète et très pédagogique doit permettre à tous les maîtres d'ouvrages concernés de trouver les premiers éléments de réponse et de conseil en matière de rénovation des menuiseries traditionnelles. Enfin, un projet très ambitieux d'élaboration d'un **Guide des couleurs du Maine-et-Loire** a été engagé dès le mois de novembre 2020 par la consultation de bureaux d'études portant sur cette mission. Sur la base d'un cahier des charges coproduit par le CAUE et l'UDAP, trois équipes avaient répondu à la consultation pour laquelle le marché a été attribué à l'équipe constituée autour d'Hélène CHARRON (Architecte du patrimoine), associée à Martine HOMBURGER (Architecte-coloriste) et Maï MELACCA (Paysagiste). L'année 2021 a été consacrée au travail d'état des lieux et de diagnostic sur l'ensemble du territoire départemental. La mise en forme de ce travail et sa diffusion est prévue pour la fin de



Rencontre des personnels de l'Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire à Durtal, (6 juillet 2021)

Production d'une carte départementale des matériaux et de modénature pour l'élaboration d'un Guide des couleurs du Maine-et-Loire
 © Hélène Charron



l'année 2022 notamment sous la forme d'un portail numérique sur la plateforme S-PASS présentant un guide des couleurs par entrées territoriales.

le CAUE peut également répondre directement aux sollicitations des collectivités territoriales souhaitant organiser des formations spécifiques et en interne.

L'année 2021 s'est également inscrite dans la poursuite des actions de **formation à destination des élus** en partenariat avec l'AMF 49. Les deux thématiques proposées portaient sur les **"Fondamentaux de l'urbanisme"** et le **"Renouvellement urbain"**. Dans ce domaine,

Avec **NOVABUILD**, l'organisation des revues de projets intitulées **C'Positif** ont pu se tenir sous un format de visioconférences et présenter des opérations répondant aux objectifs de performance environnementale et énergétique.

Les **plus conseils** des **caue** | **EFFET DE LA FAÇADE** | **PROJET DE LA FAÇADE**
 Pays de la Loire

PRÉSERVER LA FENÊTRE DANS LE BÂTI ANCIEN

Dispositif fonctionnel et esthétique, la menuiserie de fenêtre participe à la qualité de la façade et au confort intérieur. Malgré son rôle important, elle constitue l'élément le plus fragile de la façade.

En effet, la pression commerciale et la recherche d'une meilleure isolation thermique et phonique entraînent trop fréquemment le remplacement des portes et fenêtres qui peut ainsi modifier l'identité de la façade et appauvrir le bâti ancien. Ce guide a pour but de donner quelques conseils pour améliorer les performances des fenêtres anciennes, tout en contribuant à la mise en valeur de l'architecture et de la ville.

II- INSÉRER UN PROJET DANS SON CONTEXTE | **PRÉSERVER LA FENÊTRE DANS LE BÂTI ANCIEN**

Fiche dans la collection "Les plus conseils des CAUE" ayant pour thème les menuiseries en contexte patrimonial, élaborée en partenariat avec l'UDAP 49

Une sollicitation du **Conseil de développement d'Angers Loire Métropole** sur la question du renouvellement urbain et des formes d'habiter répondant aux objectifs de densification foncière a conduit à plusieurs rencontres et à une soirée d'échanges au CAUE sur cette thématique.

Sur le territoire d'ALM, le CAUE participe au comité de sélection et au jury du concours des **Jardins d'expression** présentés chaque été dans le Parc Pignerolle. Le CAUE fait également partie de la Commission locale du **SPR d'Angers** (Site Patrimonial Remarquable) en tant que Personne Qualifiée et participe à ce titre au suivi de l'avancement des travaux d'élaboration du PSMV.

Enfin, le CAUE a participé aux rencontres organisées dans le cadre du **Conseil Scientifique, Technique et prospectif de la DDT 49** et notamment sur les travaux portant sur l'élaboration d'un guide sur l'insertion paysagère des unités de méthanisation et les centrales de production photovoltaïque.

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

UNE MISSION FONDATRICE ET D'INTÉRÊT PUBLIC... MAIS PERTURBÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

“Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d’œuvre”, tel est le cadre de mission défini par la loi sur l’architecture de 1977 conférant aux CAUE ce rôle fondateur et essentiel de conseil auprès de la maîtrise d’ouvrage publique et privée.

Cette mission de service public prend place au sein du guichet d’information habitat installé à la Maison de l’Architecture, des Territoires et du Paysage depuis sa création en 2005. Ce guichet gratuit et ouvert au public est constitué d’un ensemble de compétences assurant aux candidats à la construction un accès immédiat à l’ensemble des informations utiles à son projet : conseils juridiques et financiers auprès de l’ADIL, conseils en matière de sobriété et d’efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables avec ALISÉE, conseil sur l’amélioration des conditions de vie du logement auprès de SOLIHA.

Les permanences du CAUE ont lieu les mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 9h à 12h, sur rdv, avec possibilité de rendez-vous en présentiel au CAUE ou à distance par visioconférence. La plateforme S-PASS constitue l’outil de prise de rdv et d’échange avec les particuliers permettant un enregistrement et un suivi permanent du dossier.

Mise en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire, le dispositif de conseil en visioconférence se poursuit désormais en cas de besoin pour les personnes plus éloignées évitant ainsi des déplacements sur Angers.

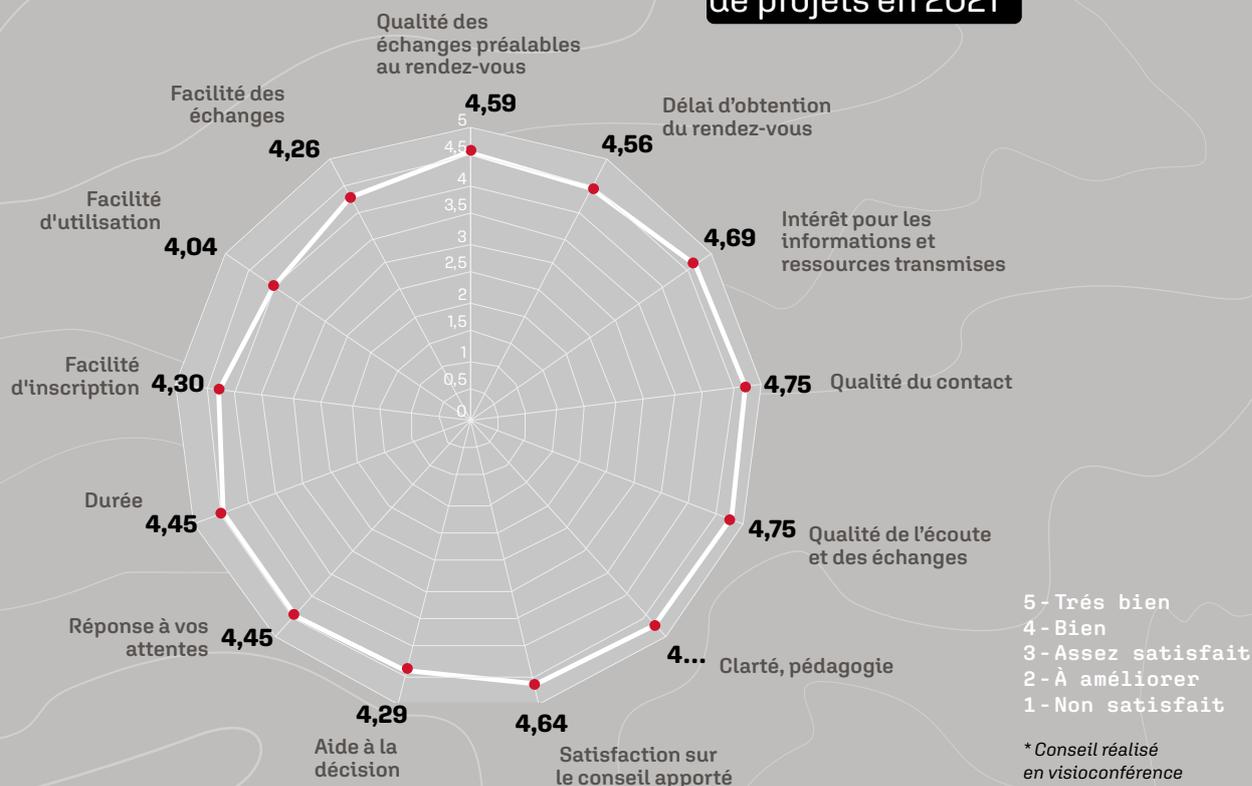


Conseil aux
particuliers en
visioconférence

BILAN QUALITÉ ÉVALUATION "CONSEIL AUX PARTICULIERS" MISSIONS 2021*



**93 porteurs
de projets en 2021***

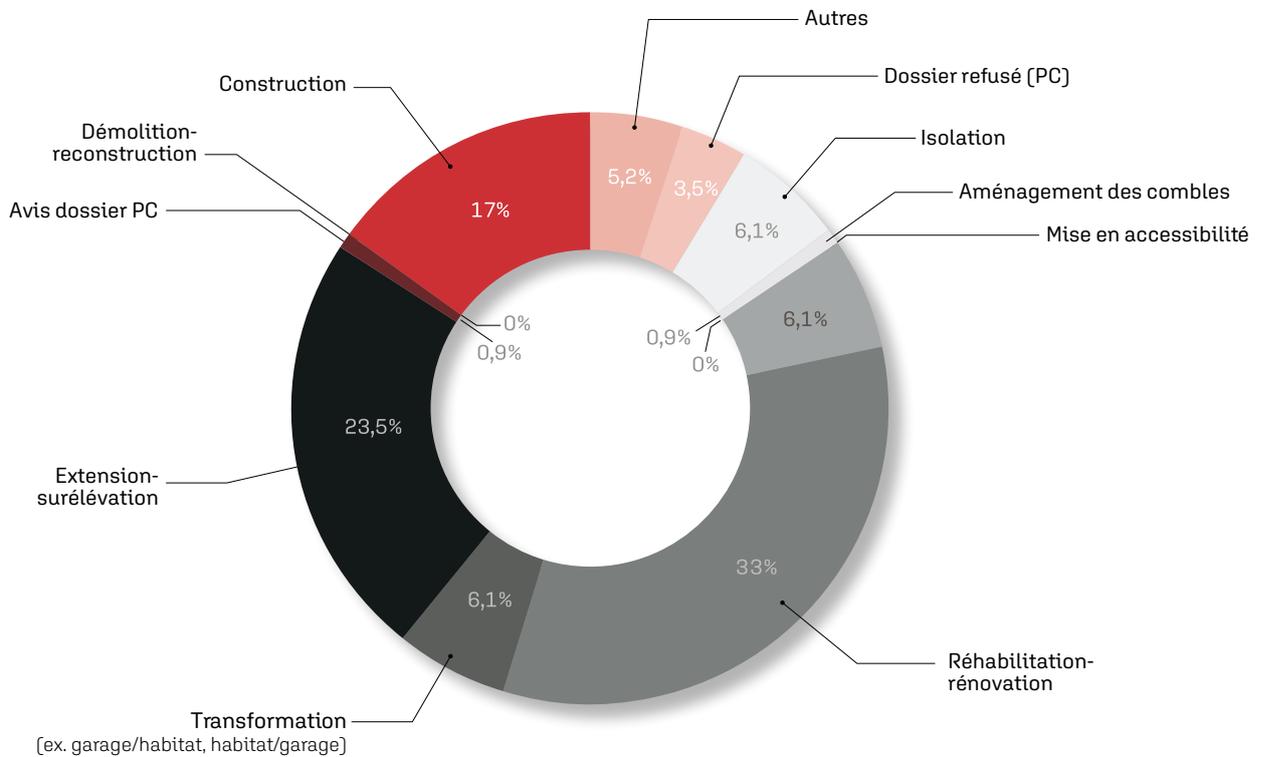


L'accueil : L'accueil a été parfait, à l'heure. La plateforme internet avec l'espace particuliers est parfaitement conçue. Je recommanderai votre association à ceux qui souhaitent avoir des conseils. Le conseiller : Il a parfaitement répondu à mes interrogations et a été de bons conseils.

L'accueil : Ayant eu des difficultés à me connecter, j'ai été très vite contacté par téléphone et la mise en œuvre a été très simple. Le conseiller : Une très grande écoute d'autant qu'à distance il est parfois difficile de bien se faire comprendre. Les réponses apportées étaient vraiment dans le sens du projet que nous souhaitons.

L'accueil : Tout s'est très bien passé. L'accompagnement par mail est très bon depuis le début de la prise de contact. Le conseiller : Une personne douce, attentionnée et à l'écoute. Échange très agréable et aidant. Merci beaucoup pour votre service.

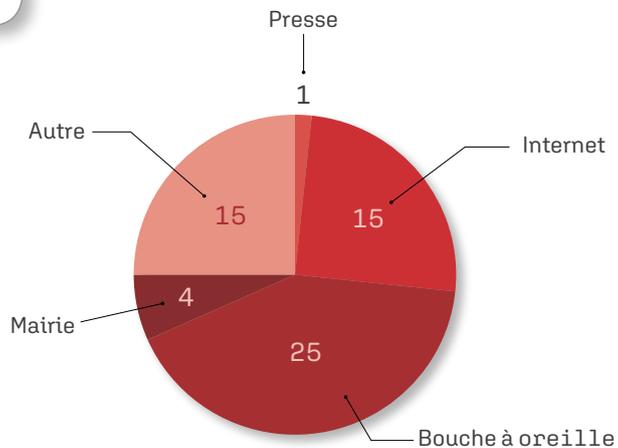
Répartition des conseils aux particuliers par type de demande



Prise en compte de la demande : la prise en compte de la demande a été très rapide. Nous avons eu un rdv rapidement. Le conseil donné : Nous avons eu des conseils adaptés à nos demandes, qui ont répondu à nos interrogations. La documentation fournie est très utile et nous apporte des éléments de réflexion.

Prise en compte de la demande : Très bonne écoute de mes questions et de notre projet. Le conseil donné : Super ! Prise en compte de chaque question et recherche de solution immédiate et/ou lien ou asso. à contacter. Très enrichissant et cela va bien nous aider pour notre projet.

Connaissance du conseil aux particuliers



DIFFUSION, INFORMATION, SENSIBILISATION

LA REPRISE APRÈS UNE ANNÉE 2020 CHAOTIQUE

Après une année 2020 marquée par un arrêt brutal des actions de diffusion et de sensibilisation obligées par la mise en place du 1^{er} confinement, l'année 2021 n'aura pas été épargnée par la pandémie de Covid 19. Cependant le CAUE, avec ses moyens, s'est adapté pour continuer à remplir cette mission et tous les épisodes de levées des mesures sanitaires ont été mis au profit pour l'ouverture au public.

Sur l'année 2021, seul le Prix APÉRÇUS de Maine-et-Loire et son exposition aura dû être annulée pour une programmation très prochaine en 2022. L'exposition "En aucun lieu" de l'artiste Pascal PROUST, proposée par A3A, n'aura bénéficiée que d'une quinzaine de jours d'ouverture au public au début de sa présentation. Certes, cette exposition n'a pas connu le succès escompté mais l'artiste a profité de l'opportunité du prolongement de sa présentation, jusque fin avril, pour organiser des visites, selon une jauge restreinte, qui a multiplié le nombre de visiteurs. Un catalogue de l'exposition, mis en ligne sur le site du CAUE, restitué en photo l'une des installations les plus appropriées au lieu de la MATP. La deuxième phase de déconfinement aura permis la présentation de l'exposition du concours international FIBRA Award "Architectures en fibres végétales d'aujourd'hui" pour laquelle a été organisée la conférence d'Arnauld DELACROIX "La Nature en Ville" et

la table ronde "Comment construire avec des fibres végétales en Anjou ?" animée par Atlanbois.

Les événements forts de l'année 2021 :

- Exposition **"En aucun lieu"** de Pascal PROUST, proposée par A3A du 15 octobre 2020 au 30 avril 2021 à la MATP (2) ;
- Exposition **"Patrimoines et continuités"**, présentée au lycée Joachim du Bellay à Angers, prêtée par le CAUE de Maine-et-Loire du 12 mai au 11 juin 2021 (7) ;
- Exposition **"FIBRA Award"**, 1^{er} prix mondial des architectures en fibres végétales d'aujourd'hui présentée du 17 juin au 30 septembre 2021 à la MATP, en partenariat avec le cabinet Antarius Avocats (3) ;
- Ouverture de la MATP et des espaces d'exposition pour les **Journées Européennes du Patrimoine**, du 18 et 19 septembre 2021 (1) ;
- Conférence **"La Nature en Ville"** d'Arnauld DELACROIX, mardi 28 septembre 2021 à la MATP (4) ;
- Émission **LE 4-9 EN TRANSITION (Radio G)** sur la transition écologique en Maine-et-Loire - Participation du CAUE de Maine-et-Loire - le 17 septembre 2021 (6) ;
- Table ronde **"Comment construire avec des fibres végétales en Anjou"** le jeudi 30 septembre 2021 à la MATP (5).





2



3



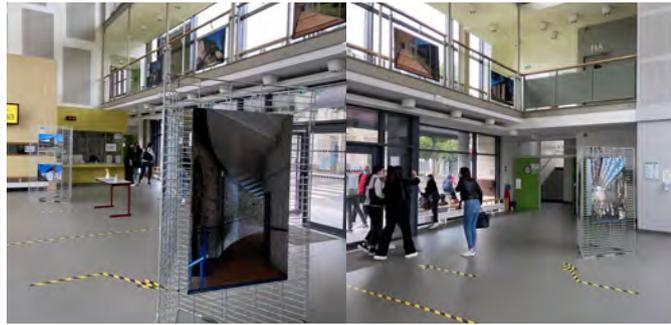
4



5



6



7

LA FORMATION UNE MISSION FONDAMENTALE

Conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977, le CAUE "contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction".

À ce titre, une collaboration de longue date, initiée dès 2005, avec l'Association des maires du département a permis de proposer aux élus du Maine-et-Loire une diversité de thèmes de formation en lien avec leurs responsabilités de maîtres d'ouvrage publics. À l'occasion de la mise en place des nouvelles équipes municipales issues des élections du printemps dernier, une série de thèmes a été proposée à destination des élus prenant leurs fonctions et privilégiant les sujets de base à maîtriser en matière d'aménagement et d'urbanisme : Fondamentaux de l'urbanisme, Renouvellement urbain, Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage public, Aménagement et identité paysagère des communes.



6 sessions d'une journée et 2 sessions d'une demie journée ont déjà eu lieu sur le seul module des Fondamentaux de l'urbanisme ; le CAUE de Maine-et-Loire a par ailleurs assuré deux sessions organisées par le CAUE de la Mayenne sur ce même thème et sur le Rôle et responsabilité de la maîtrise d'ouvrage publique.

Élaborés dans le cadre d'une collaboration associant les 5 CAUE des Pays de la Loire et coordonnés par l'Union régionale des CAUE, ces

modules ont été déployés dans les 5 départements et ont vocation à être reconduits dans les prochains mois en fonction des demandes formulées par les communes. Les formations animées par le CAUE peuvent être sollicitées auprès de l'AMF dans le cadre de son catalogue général ou à la demande spécifique des collectivités territoriales en fonction de leurs besoins.

Le CAUE intervient également auprès de divers établissements d'enseignement supérieur participant ainsi à la formation de futurs professionnels. De longue date, et toujours en 2020 dans un contexte sanitaire ayant sensiblement perturbé l'organisation pédagogique, le CAUE intervient dans les formations suivantes :

Agrocampus-Ouest, site d'Angers :

- Master 2, PPPST (Projet de paysage, site et territoire) : Unité d'enseignement "Programmation urbaine" (40 h) ;

- Master 2, POP/PPST : Unité d'enseignement "Acteurs et filière du paysage" (2 h) ;
- Master 2, PEPS (Paysage, environnement, participation, société) : Unité d'enseignement "Controverses environnementales et médiation" (3 h) ;
- Master 2, IEVU (Ingénierie des espaces végétalisés urbains) : Unité d'enseignement "Végétal et attractivité" (3 h) ;
- L3 i et a : Unité d'enseignement "Développement durable" (9 h).

Université Saint Serge, Faculté de droit, d'économie et de gestion :

- Master 1, droit public : Unité d'enseignement option DGSP "Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage public" ;

Université d'Angers, Faculté de Lettres, langues et sciences humaines :

- Master 1, Géographie : Unité d'enseignement "Diagnostic territorial" (12 h) ;
- L2, Géographie : Unité d'enseignement "Outils de l'aménagement" (12 h) ;
- L2, Géographie : TP initiation à la géomatique (30h) ;
- L3, Géographe : Unité d'enseignement "Préprofessionnalisation en environnement" (12 h) ;
- L3, Géographie : Unité d'enseignement "Paysages" (8 h).

Lycée Jean Moulin :

- Licence professionnelle Maîtrise énergie, électricité, génie thermique : Unité d'enseignement "Réglementation thermique et règles d'urbanisme" (4 h).

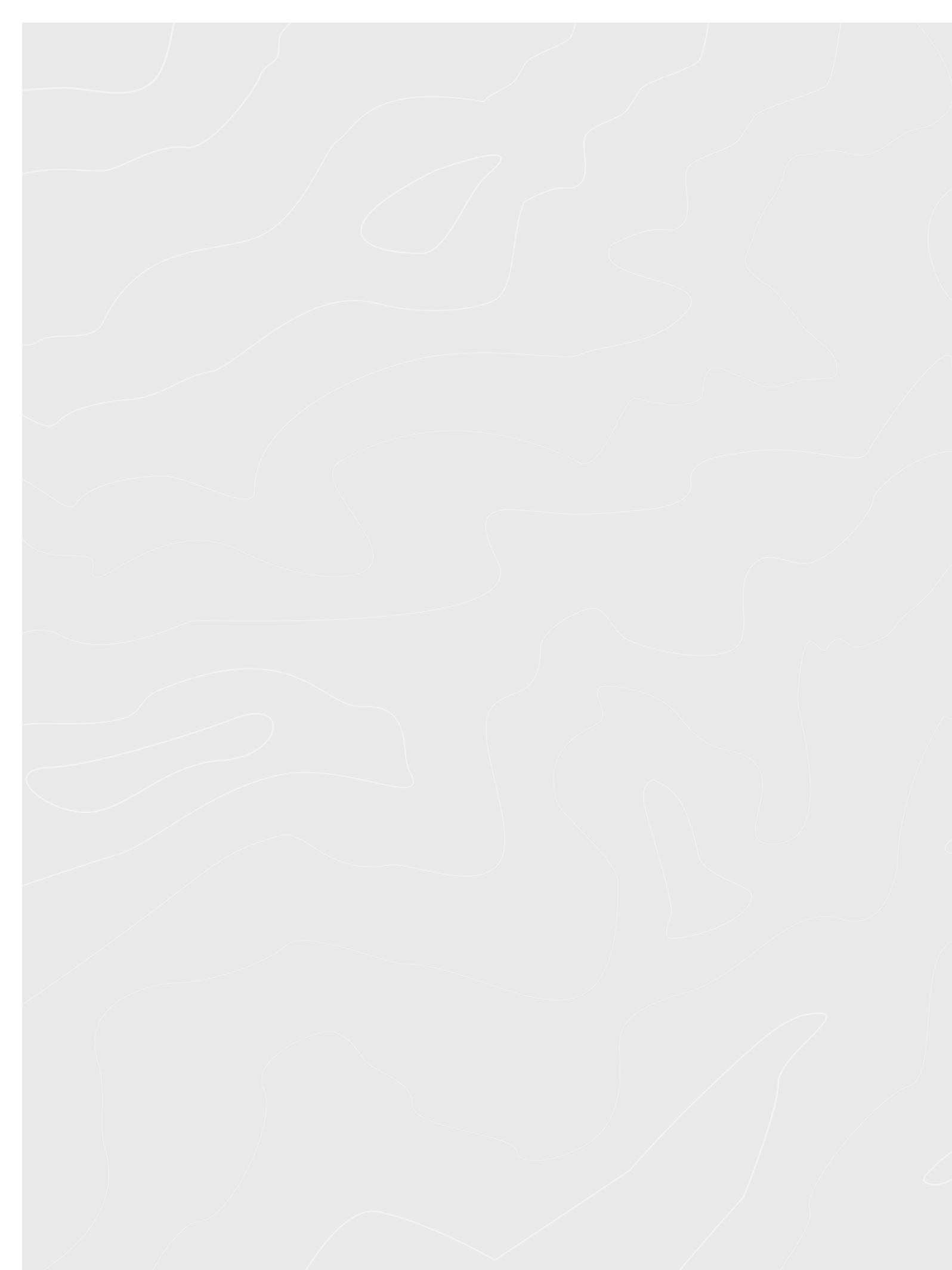
2



3



1-2-3 : Après une matinée de théorie sur les fondamentaux de l'urbanisme, les experts du CAUE invitent les élus à une visite de la ville de Louverné en Mayenne. (nov. 2020)



Outils & Ressources



S-PASS TERRITOIRES, DOC-QUEST, OBSERVATOIRE

DES OUTILS COLLABORATIFS INTER-CAUE

Plateforme collaborative et participative portée et animée par 10 CAUE, S-PASS constitue un outil de développement de la connaissance des territoires auquel participe le CAUE de Maine-et-Loire rejoignant ainsi les partenaires, membres et contributeurs de cette plateforme. “Comprendre, agir, transmettre” tels sont les 3 axes qui guident cet outil. Mutualisé par 7 CAUE, notre outil de gestion documentaire DOCQUEST est entré en 2022 en phase de refonte complète et suivra également le site OBSERVATOIRE alimenté par près de 50 CAUE et réunissant près de 6 000 références d’opérations en architecture, urbanisme et paysage.

Dès le mois de janvier 2020, le CAUE de Maine-et-Loire avait rejoint les partenaires de la plateforme S-PASS Territoires et intégré son comité de direction visant à promouvoir le déploiement de cet outil et contribuer à son développement. Cette plateforme constitue depuis 2021 notre interface de contact et d’échange avec les particuliers sur la mission de conseil, permettant la préparation du rendez-vous, le suivi et la traçabilité du dossier.

L’outil est actuellement utilisé sur quelques dossiers en phase de test. **S-PASS** sera notamment le support du Guide des couleurs du Maine-et-Loire dont la mission d’élaboration a été engagée dès la fin de l’année 2020. L’année 2021 ayant été consacrée à la phase d’état des lieux et de diagnostic dont l’ensemble des travaux devrait être achevé au mois de mai 2022. La mise en forme du guide sur S-PASS sera engagée sur le second semestre 2022 avec pour objectif une ouverture du site en fin d’année.

Le CAUE de Maine-et-Loire a également apporté sa contribution au portail **Observatoire des arbres** collectant les inventaires départementaux des arbres remarquables. Sur la base de l’inventaire réalisé en 2003/2004 dans le Maine-et-Loire, le CAUE 49 a enrichi ce portail

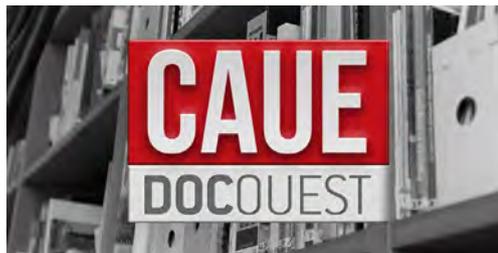
et mettra prochainement en ligne l’inventaire actualisé de 2003/2004 sur lequel seulement 6 arbres ont disparu. Afin de poursuivre cet inventaire, une collaboration avec la Sauvegarde de l’Anjou est en cours de discussion sur la mu-



tualisation d'outils collaboratifs d'inventaire par application sur téléphone portable.

Porté par les CAUE 14, 22, 44, 49, 50, 72 et 85, l'outil de gestion documentaire **DOCOUEST** est en cours de refonte avec un nouvel outil (Syracuse) apportant toutes les fonctionnalités nécessaires à la bonne utilisation de cette base documentaire. Pour mémoire, cette base est ouverte à tous les utilisateurs, élus, professionnels, étudiants, grand public.

Ce même accès pour tous publics est proposé pour le site **OBSERVATOIRE**, base de données d'opérations en architecture, urbanisme et paysage, qui rentrera dans les prochains mois dans une phase de refonte complète. Outil inter-CAUE, le site constitue une base de références unique, couvrant le territoire national et régulièrement alimentée par le CAUE à travers les prix départementaux d'architecture, d'urbanisme, de paysage...



S-PASS → UN OUTIL COLLABORATIF AU SERVICE DES TERRITOIRES



Avec la plateforme S-PASS Territoires, la volonté est de **favoriser la mise en réseau des acteurs et des publics**, et les aider à qualifier et à valoriser leurs projets pour :

- **Promouvoir** la qualité du cadre de vie ;
- **Développer** l'esprit de participation du public ;
- **Faciliter** les coopérations territoriales ;
- **Favoriser** l'adaptation des territoires aux évolutions de la société.

Dans un esprit participatif, de co-construction et de co-production, la plateforme vise à :

- Assurer le partage de la connaissance enrichie par l'observation de chacun, aide à **comprendre son environnement** ;
- Assurer la mise en situation des actions et des projets permet de saisir les enjeux et leurs interactions pour **agir en responsabilité** ;
- **Transmettre les argumentaires** qui ont conduit aux choix, ouvre de nouvelles potentialités illustrées par des valeurs d'exemple.



Plusieurs outils numériques sont à la disposition de cette plateforme permettant à la fois un travail de production et de partage des données :

- *Création et animation de groupes de travail ;*
- *Partage d'observations ;*
- *Capitalisation des ressources ;*
- *Assemblage des contenus ;*
- *Enrichissement des contenus ;*
- *Promotion des projets et des actions.*

Afin d'assurer le développement et la pérennité de l'outil, les CAUE fondateurs ont engagé la création d'une association de portage de la plateforme permettant de sécuriser la gestion des aspects techniques, juridiques, administratifs et financiers.

L'ÉQUIPE DU CAUE

L'ÉQUIPE DU CAUE... STABILITÉ ET RENOUVELLEMENT

Passée à 9 collaborateurs depuis le mois de décembre 2020, l'équipe du CAUE a été renforcée d'une chargée de mission architecte-urbaniste pour faire face à un plan de charge qui s'est fortement densifié au cours des derniers mois et à l'occasion de l'installation des nouvelles équipes municipales. Ce renforcement reste cependant limité à la hauteur de nos moyens financiers et nécessite une planification stricte de nos dossiers pour éviter des situations de surcharge et de mise en attente des demandes.

Conformément à notre plan d'action triennal, le renforcement des compétences dans le domaine du paysage, qui avait été initialement envisagé à partir de septembre 2020 sous la forme d'un poste en contrat d'apprentissage, n'a pas pu être pérennisé et s'est achevé au mois de juin 2021.

Par ailleurs, et compte tenu d'un plan de charge amplifié au cours du dernier trimestre 2020 par les sollicitations des nouvelles équipes municipales dans le domaine des études de faisabilité et de programmation en architecture et urbanisme, il a été décidé de conforter l'équipe des chargé(e)s de missions architectes-urbanistes par le recrutement d'Astrid AGACCIO, architecte D.E.. Après plusieurs expériences en agences libérales, Astrid a rejoint l'équipe en CDI le 7 décembre 2020 au poste de chargée de mission en architecture.

L'année 2021 a également été marquée par le départ de Léna RAITIERE, assistante de direction recrutée en 2017 après une année

en contrat de professionnalisation. L'appel des côtes atlantiques a conduit Léna vers La Rochelle pour une nouvelle aventure professionnelle. Aurélie SAVIDAN a succédé au poste d'assistante de direction depuis le mois d'octobre 2021 en CDI à temps complet.

La fin de l'année 2021 sera enfin celle de l'annonce du départ de Thomas BOURDAUD pour un poste à Paris au sein de La Compagnie des Alpes. Anaïs NENERT, nouvelle chargée de mission architecte-urbaniste, a été recrutée au même poste depuis le 14 mars 2022 en CDI à temps complet.

L'équipe ainsi stabilisée à 8,5 ETP est composée à 66,67% de Femmes, 33,33% d'Hommes pour les salariés en CDI, pour une moyenne d'âge de 44,67 ans et 12,67 ans d'ancienneté. L'équipe des chargé(e)s de mission représente 4,5 ETP avec une moyenne d'âge de 44 ans.

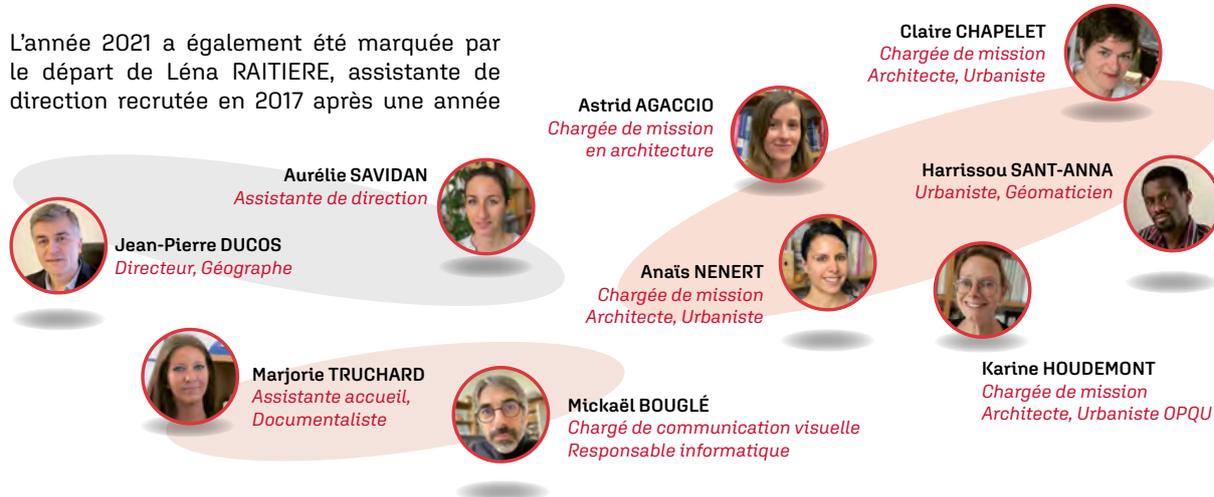
Ils sont partis pour de nouvelles aventures !



Léna RAITIERE
Assistante de direction



Thomas BOURDAUD
Chargé de mission Architecte, Urbaniste



LE PLAN DE FORMATION CONTINUE

Le CAUE de Maine-et-Loire mobilise 646 heures de fonctionnement à la formation de son équipe.

Soucieux de maintenir cette équipe à un haut niveau de qualification, le plan de formation continue au titre de l'année 2021 a investi 26 712,18 euros, soit un reste à charge de 8 305,63 euros après déduction des participations prises en charge par Uniformation, OPCA du CAUE. Ce chiffre se situe au double des préconisations faites en matière de formation

continue situant à 0,8% de la masse salariale chargée les moyens financiers à affecter à cette mission.

C'est au total 646 heures de formation qui ont été mobilisées par l'équipe dont 48 heures sur des colloques et webinaires, 598 heures directement affectées à la formation interne sur les formations suivantes :

FORMATIONS

DUCOS Jean-Pierre Directeur

- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P
- Matériaux Bio-sourcés / KARIBATI
- Réussir sa communication externe / LEXOM
- Formation à l'approche processus / PHT Conseil

RAITIERE Léna Assistante de direction

- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P
- Réussir sa communication externe / LEXOM

SAVIDAN Aurélie Assistante de direction

- Formation à l'approche processus / PHT Conseil
- Formation SST / Sécurité civile

TRUCHARD Marjorie Assistante

- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P
- Formation à l'approche processus / PHT Conseil
- Formation SST / Sécurité civile

BOUGLÉ Mickaël Infographiste

- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P

- Réussir sa communication externe / LEXOM
- MacOS Big Sur Support Essential
- Formation SST
- Formation à l'approche processus / PHT Conseil

AGACCIO Astrid Chargée de mission Architecte

- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P
- Préservation du patrimoine bâti et performance énergétique / TIEZ BREIZ
- Matériaux Bio-sourcés / KARIBATI
- Prévenir et traiter les pathologies du bâtiment / LE MONITEUR
- urbanisme, climat et énergie, les fondamentaux / FNCAUE
- Formation SST
- Formation à l'approche processus / PHT Conseil

BOURDAUD Thomas Chargé de mission Architecte

- Piloter un Tiers-Lieux / LA COOPERATIVE TIERS-LIEUX
- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P
- Préservation du patrimoine bâti et performance énergétique / TIEZ BREIZ
- Matériaux Bio-sourcés / KARIBATI
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'urbanisme transitoire / LE MONITEUR
- Réussir sa communication externe / LEXOM
- Formation SST / Sécurité civile

- Formation à l'approche processus / PHT Conseil

CHAPELET Claire Chargée de mission Architecte

- Ambassadrice du biosourcé / DREAL
- Formation incendie : exercice évacuation / SI2P
- Formation à l'approche processus / PHT Conseil
- Formation SST / Sécurité civile

HOUEMONT Karine Chargée de mission Architecte

- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P
- Matériaux Bio-sourcés / KARIBATI
- ACV Éco-concevoir les bâtiments : de la fabrication des matériaux à la déconstruction / LE MONITEUR
- Formation à l'approche processus / PHT Conseil
- Formation SST / Sécurité civile

SANT-ANNA Harrissou Géomaticien

- Formation incendie : exercice évacuation & manipulation extincteurs / SI2P
- Formation SST / Sécurité civile
- Formation à l'approche processus / PHT Conseil

STAGIAIRES... TOUJOURS LA PANDÉMIE ET UN ACCUEIL MALGRÉ TOUT !

ACCOMPAGNER, TRANSMETTRE, PARTAGER... TELS SONT NOS MAÎTRES MOTS MOTIVANT NOTRE SOUCI D'ACCUEIL ET DE PÉDAGOGIE AU SERVICE DES PLUS JEUNES

L'accueil de stagiaires de tous horizons, de toutes formations et de durées plus ou moins longues est inscrit dans nos pratiques de longue date avec pour objectif principal la pédagogie et la transmission.

De la simple découverte de quelques jours à la participation effective à nos travaux dans le cadre d'une mise en pratique professionnelle, tous les élèves et étudiants sont accueillis avec la même bienveillance et le même accompagnement pour que l'expérience soit la plus épanouissante pour tous. Malgré un contexte sanitaire toujours contraint, les différents stagiaires ac-

cueillis ont contribué avec beaucoup d'efficacité aux différents dossiers sur lesquels ils étaient impliqués, dont certains dépassaient le strict cadre de missions du CAUE 49. Plus modeste en nombre, la promotion 2021 reste d'une très grande qualité dans les contributions apportées à notre activité et dans la qualité du travail fourni. Que chacun en soit chaleureusement remercié.

Margaux PEGE

Stage de découverte
3^e collège Saint Benoît
Angers (49)
20 au 22 janvier

Anne-Laure TERRIER

Stage de formation
DEA Master Villes et territoires
Igarun - ENSAN Nantes (44)
3 février au 30 juillet

Nawfal LEGEAY

Stage de découverte
3^e collège Jean Monnet An-
gers (49)
3 au 5 mars

Mélina BODIN

Stage de formation
L2 Sciences Po Rennes (35)
3 mai au 11 juin

Charline GODEFROY

Stage de formation
Master Droit Public Général
Faculté de droit Angers (49)
24 mai au 18 juin

Kathleen AUVE

Stage de formation
L3 Agrocampus-Ouest
Angers (49)
17 mai au 20 août

Cannelle FUSIN

Stage de formation
3^e année ENSAP Lille
6 septembre au 29 octobre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à ses statuts types issus de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture instaurant la création des CAUE, le Conseil d'administration joue un rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de l'association.

Siéger au Conseil d'administration du CAUE de Maine-et-Loire au titre des membres élus par l'Assemblée générale, c'est d'abord soutenir le CAUE par une adhésion volontaire et renouvelée à l'association. C'est aussi participer et contribuer à la gestion associative de la structure dans tous ses domaines : gestion statutaire, comptable, sociale... C'est assurer la bonne exécution des missions fondatrices du CAUE conformément à ses statuts et à sa

déontologie. C'est enfin contribuer à son développement au service de tous dans un but désintéressé, neutre et impartial.

Dans la diversité de sa composition, se réunissant au moins trois fois par an et animé par le Président, le Conseil d'administration est à la fois un lieu et une instance de gouvernance, d'arbitrage, d'information, de débat et d'orientation indispensable à la vie de l'association.

BUREAU

PRÉSIDENT

Gilles LEROY

Conseiller départemental du canton de Beaupréau
Vice-président du Conseil départemental

VICE-PRÉSIDENTE

Nicole DE BERSACQUES^[1]

Secrétaire adjointe de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

TRÉSORIER

Jean-Luc DAVY^[1]

Maire délégué de Daumeray

SECRÉTAIRE

André COTTENCEAU^[2]

Administrateur de la CAPEB

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Aglaé de BEAUREGARD

Conseillère départementale de Sèvremoine

Jocelyne MARTIN

Conseillère départementale du canton de Doué-en-Anjou

Nooruddine MUHAMMAD

Conseiller départemental du canton de Tiercé

Yann SEMLER-COLLERY

Conseiller départemental de Chemillé-en-Anjou

Philippe CHALOPIN

Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Catherine GIBAUD

Directrice Départementale des Territoires Adjointe

Benoît DECHAMBRE

Directeur Académique

Gabriel TURQUET

DE BEAUREGARD
Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'UDAP de Maine-et-Loire

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

Laetitia TARDIF

Représentante CROA Pays de la Loire

Frédéric BRANCHEREAU

Représentant de l'Ordre des Géomètres

André COTTENCEAU

Secrétaire général de la CAPEB
Représentant(e) de la

Sylvie PIGOT

Fédération Française du Paysage Grand Ouest

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vincent ARNOU

Président Régional de l'UNTEC
Nicolas BENETTA, Maire de St-Germain-des-Prés

Christophe LESORT

Représentant l'AUGO

René NEAU

Économiste

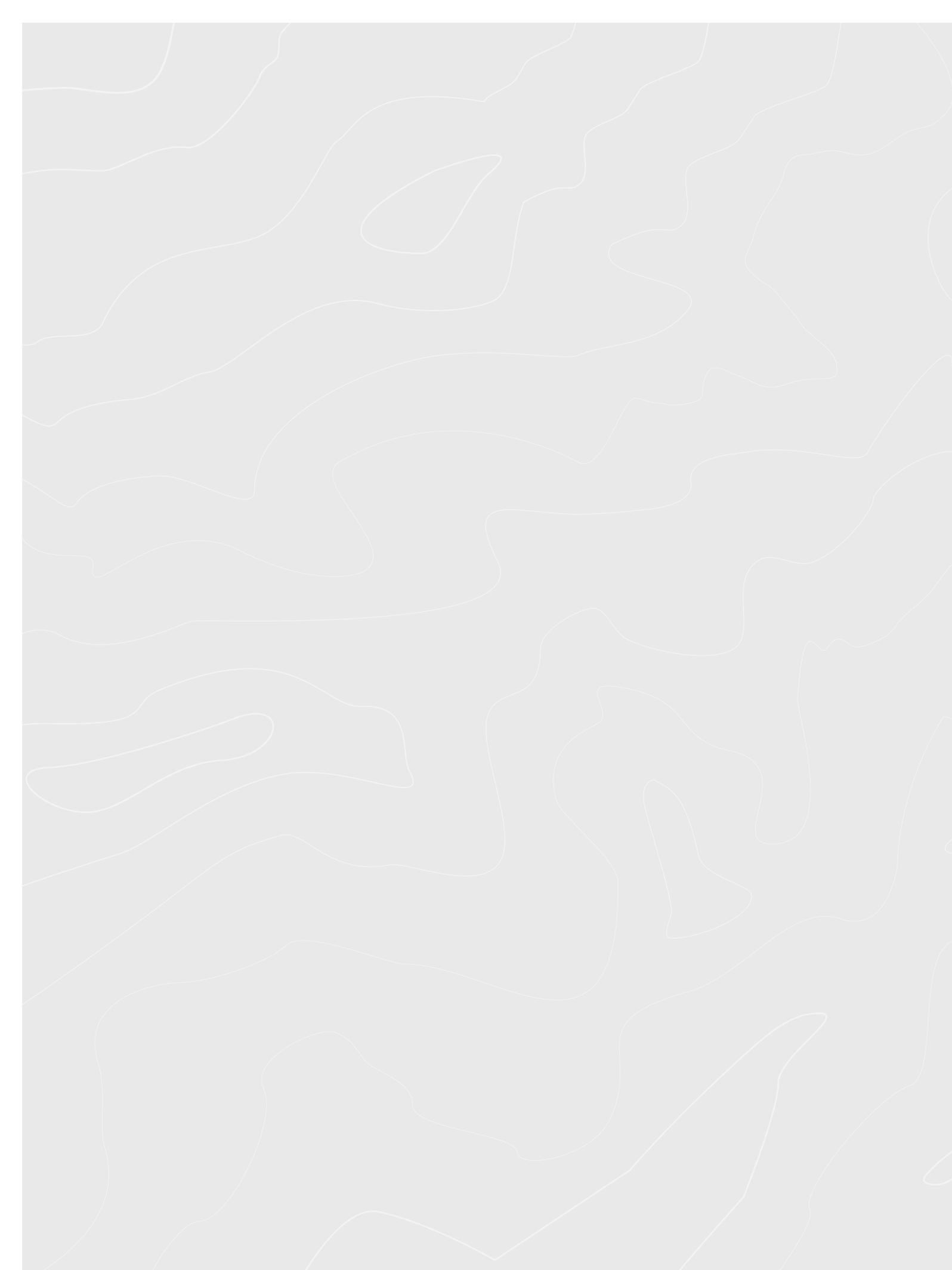
REPRÉSENTANT DU PERSONNEL SALARIÉ ÉLU PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

Karine HOUEMONT

Architecte urbaniste OPQU

[1] Membre élu par l'assemblée générale

[2] Représentant des professions concernées



MATP



LA MATP LIEU HISTORIQUE ET EMBLÉMATIQUE



AU SERVICE DES TERRITOIRES

Installée depuis 2005 dans l'ancienne école d'Aviation d'Angers-Avrillé connue sous le nom de Compagnie Française d'Aviation (CFA), la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage (MATP) est née de l'initiative du CAUE de Maine-et-Loire de créer un lieu d'information et de conseils sur les questions d'habitat et de qualité de cadre de vie.

Rejoint dès son origine par l'association ALISÉE puis l'ADIL, le PACT-Anjou devenu SOLIHA, l'UR CAUE des Pays de la Loire, le projet se formalise le 14 octobre 2005 avec l'inauguration des locaux en présence du Ministre de la culture de l'époque, Renaud DONNEDIEU DE VABRE, Christian GAUDIN Président du CAUE et Sénateur de Maine-et-Loire, Christophe BECHU, Président du Conseil général.

Dès son lancement, la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage se veut être à la fois une "vitrine" régionale du cadre de vie et un "guichet d'information habitat", outil mis en place dans l'agglomération d'Angers mais au service de tous les habitants du département et de la Région. Elle est aujourd'hui un lieu de services publics remplissant trois fonctions principales :

- Le **siège social** de plusieurs organismes œuvrant en synergie autour des questions d'habitat et de qualité de cadre de vie ;
- Un **lieu de diffusion culturelle** sur tous les sujets liés au cadre de vie avec un lieu d'expositions, de conférences et de réunions utilisé par ses occupants et des partenaires extérieurs ;
- Un **guichet de conseils en habitat** porté par trois associations aux missions et compétences complémentaires : ADIL, ALISÉE, CAUE.

Avec cet équipement, l'ensemble des partenaires de la MATP dispose de moyens nécessaires au plein épanouissement de leurs missions.

- *Lieu de travail d'abord facilitant l'échange permanent et la transversalité des réponses apportées aux demandes des **collectivités territoriales**.*
- *Lieu d'accueil ensuite des **particuliers** dans le cadre des missions de conseil et d'information sur les questions architecturales, juridiques, financières, énergétiques et environnementales.*
- *Lieu de mémoire et de capitalisation des connaissances par la mise en place d'un **centre de ressources** disponible, ouvert, inscrit dans un réseau d'échanges inter-CAUE.*
- *Lieu de **diffusion de la culture architecturale, urbaine et environnementale** par la disponibilité et l'animation permanente d'espaces d'expositions.*



- **Lieu de formation** avec des compétences croisées mobilisées au service de la formation des élus (en partenariat avec l'AMF 49).

Pour l'exercice de ces trois missions de service public, la MATP bénéficie de divers atouts :

- Un lieu et un bâtiment emblématique faisant partie du patrimoine culturel et historique de l'agglomération angevine ;
- Un lieu inscrit dans la ville de demain et point d'observation de la transformation urbaine des quartiers Hauts de St-Aubin, Verneau, Mayenne... ;
- Un lieu attractif bénéficiant d'un environnement urbain et paysager remarquable ;
- Un lieu facilement accessible par tous les modes de transports (vélo, bus, tramway, voitures) ;
- Un lieu connecté (installation de la fibre depuis septembre 2019) ;
- Un lieu de services publics sur les questions d'habitat et ouvert au(x) public(s) ;
- Un lieu d'évènements (remise des prix départementaux d'architecture, d'habitat social et d'aménagement de Maine-et-Loire, Journées Européennes du Patrimoine, lieu d'expositions, conférences...)
- Un lieu déjà approprié par divers partenaires.

LA MATP → SIÈGE SOCIAL

La MATP accueille aujourd'hui 7 structures associatives ou organismes :



Agence Départementale d'Information Logement ;



Solidaires pour l'Habitat ;



Asso. Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement, Espace Information Énergie ;



Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire ;



Association Angevine des Amis de l'Architecture ;



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;



Fédération Française du Paysage Grand Ouest.

PLAN D'ACTION MATP 3.0

POUR UNE TRANSITION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Ce plan d'action 2021-2030 pose les bases de la démarche de transition de la MATP, lieu de travail et lieu de vie. Inspiré par les caractéristiques définissant un tiers-lieu, il repose sur les trois piliers du développement durable : le social, l'économique et l'environnemental.

Ce plan, élaboré en 2020 en concertation entre l'équipe et la direction du CAUE de Maine et Loire, à l'initiative de la démarche en tant que propriétaire du bâtiment, a été soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration du CAUE en janvier et novembre 2021.

Cette feuille de route conduira les actions pour les dix prochaines années avec pour objectif de poursuivre les ambitions portées lors de la réhabilitation du bâtiment en 2005 et la création d'un guichet de conseil en habitat, et plus largement d'un lieu de diffusion des

ressources en aménagement des territoires. Ce plan doit cependant rester souple et adaptable aux évolutions sociétales, institutionnelles, législatives, techniques, réglementaires impactant la démarche de transition de la MATP.

Afin d'associer les partenaires à ce projet, une réunion d'information à destination des membres des conseils d'administration d'ALISÉE, de l'ADIL, et de SOLIHA s'est tenue le mercredi 6 avril de 9h30 à 11h30 avec pour objectif de construire ensemble ce projet de développement.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La démarche MATP 3.0 propose une méthode afin de poursuivre les ambitions portées lors de la réhabilitation du bâtiment en 2005 pour la création d'un guichet de conseil en habitat, et plus largement d'un lieu de diffusion des ressources en aménagement des territoires.

Le point de départ de la réflexion est le cadre de référence historique de la MATP, ques-

tionné aujourd'hui par des outils méthodologiques initiant une transformation de la gouvernance et de l'animation du lieu. Réflexion qui est inspirée par les projets de tiers lieux.

La démarche de transition proposée vise à la concrétisation d'un lieu, qui soit un cadre de vie et de travail offrant à ses occupants et publics une expérience utilisateur améliorée, plus coopérative et inclusive.

Par cette méthode, le CAUE de Maine et Loire, initiateur de la démarche, entend formuler des ambitions nouvelles et renouvelées, tra-

Rencontre
des conseils
d'administration
de l'ADIL, ALISÉE,
SOLIHA et
CAUE 49 sur le
projet MATP 3.0,
(6 avril 2022)



duites par un plan d'action dont l'objectif, à terme, est d'ancrer durablement la MATP et son organisation dans une transition sociale, économique et environnementale.

Le nom proposé pour la démarche entend refléter la méthode : MATP 3.0, pour trois chantiers menés et inspirés des tiers-lieux.

LES ENJEUX DE LA DÉMARCHE

1 | Définir un cadre de référence et des valeurs communes afin de renforcer la coopération, la convivialité et l'inclusion autour des trois chantiers de la transition.

2 | Mutualiser les ressources, moyens et compétences afin de réinventer l'offre de conseil en aménagement du territoire.

3 | Valoriser l'identité patrimoniale et culturelle du lieu afin de l'inscrire dans une dynamique environnementale performante et vertueuse.

4 | Œuvrer au rayonnement et à l'ancrage territorial du lieu par ses ressources, ses usages et son appropriation.

LES TROIS CHANTIERS DE LA TRANSITION

1. CHANTIER SOCIAL : L'ESPRIT DU LIEU

Objectifs

a. Fédérer les occupants de la MATP autour de la démarche de transition et réfléchir aux conditions de mise en place d'une gouvernance partagée ;

b. Permettre aux bénéficiaires et partenaires de contribuer à l'activité et l'animation du lieu ;

c. Décloisonner et ouvrir le lieu en renouant des liens avec les habitants du quartier.

Actions

• *Co-construire une offre de services mutualisée avec les occupants du lieu, qui repose sur les échanges de ressources, de compétences et de savoirs ;*

• *Initier un chantier juridique pour créer une entité dédiée « MATP » dont la raison sociale est la gestion des espaces et l'animation du lieu sur un principe de gouvernance partagée ;*

• *Repenser l'organisation spatiale du bâtiment afin de favoriser les rencontres, la convivialité et la détente ;*

• *Élaborer une programmation de diffusion culturelle partagée et co-animée par les occupants ;*

• *Élaborer un plan de communication à l'échelle de toute la MATP :*

• *Mettre en oeuvre des outils de communication externe afin de rendre visibles et lisibles les activités du lieu ;*

• *Instaurer des temps formels et d'autres plus informels d'animation interne pour les occupants (boîte à idées, réunions thématiques, ateliers, visites, rencontres, déjeuners).*

2. CHANTIER ÉCONOMIQUE : LES RESSOURCES

Objectifs

a. Valoriser les fonds documentaires au sein d'un centre de diffusion des ressources qui soit lieu de consultation, d'événements, de rencontres et de sociabilité ouvert à tous les publics ;

b. Aménager des espaces de travail partagés (coworking) pour les professionnels indépendants ou en mobilité, habitants du quartier, partenaires et publics de la MATP ;

c. Créer un "Café des Territoires" proposant des produits de petite restauration dans un cadre architectural emblématique, dans un esprit tiers lieu.

Actions

• *Organiser un voyage d'étude afin d'aller découvrir des lieux inspirants ;*

• *Réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement du centre de diffusion et le Café ;*

- Développer les outils de diffusion et de travail numériques ;
- Engager une étude de marché sur les types de lieux similaires ;
- Confier la gestion du centre de ressources et du café à l'entité propre MATP.

3. CHANTIER ENVIRONNEMENTAL : L'EXEMPLARITÉ

Objectifs

- Identifier et réaliser les transformations nécessaires du bâtiment ;
- Identifier et appliquer les transformations des pratiques souhaitables ;
- Faire de la MATP un lieu exemplaire avec une expérimentation concrète.

Actions

- Mettre à jour l'analyse environnementale du bâtiment réalisée en 2005 ;
- Réaliser le bilan carbone de la MATP et de ses activités ;
- Réaliser une étude de diagnostic et de faisabilité pour l'amélioration des performances environnementales du bâtiment :
 - Rédiger une charte écologique d'utilisation du bâtiment à destination des occupants avec des mesures communes ;
 - Définir un programme de travaux visant à améliorer la performance énergétique et à réduire la consommation en ressources du bâtiment ;
- Concrétisation possible d'une démarche de certification ISO 14001.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES OUTILS



CHANTIER SOCIAL

Outils	2021	2022	2023	...
Galerie d'actualité, trombinoscope et boîte à idées à l'entrée du bâtiment (et en diffusion numérique).	●	●	●	
Répertoire des métiers rencontrés au sein de la MATP.		●	●	●
Protocole d'accueil commun des nouveaux occupants (salarié.es, organismes, partenaires,...).		●	●	●
Groupes de travail thématiques autour des trois chantiers de la démarche avec les occupants de la MATP.		●	●	●
Consultation des parties prenantes sous diverses formes et par priorité : <ul style="list-style-type: none"> > Entretiens sur la démarche et les hypothèses de gouvernance avec les instances dirigeantes des organismes occupant le lieu ; > Questionnaire en ligne sur les usages et besoins auprès des salarié.e.s des organismes occupant le bâtiment ; > Enquête "carte postale" sur l'identité et l'imaginaire du lieu auprès des habitants des quartiers voisins ; 	●	●		
Journée évènementielle à l'occasion des JEP2021, conférence sur l'histoire et les transformations du lieu, animations ludiques de découverte du bâtiment, escape game.	●			
Bilan annuel des actions menées et indicateurs de suivi quantitatif et qualitatif.	●	●	●	



CHANTIER ÉCONOMIQUE

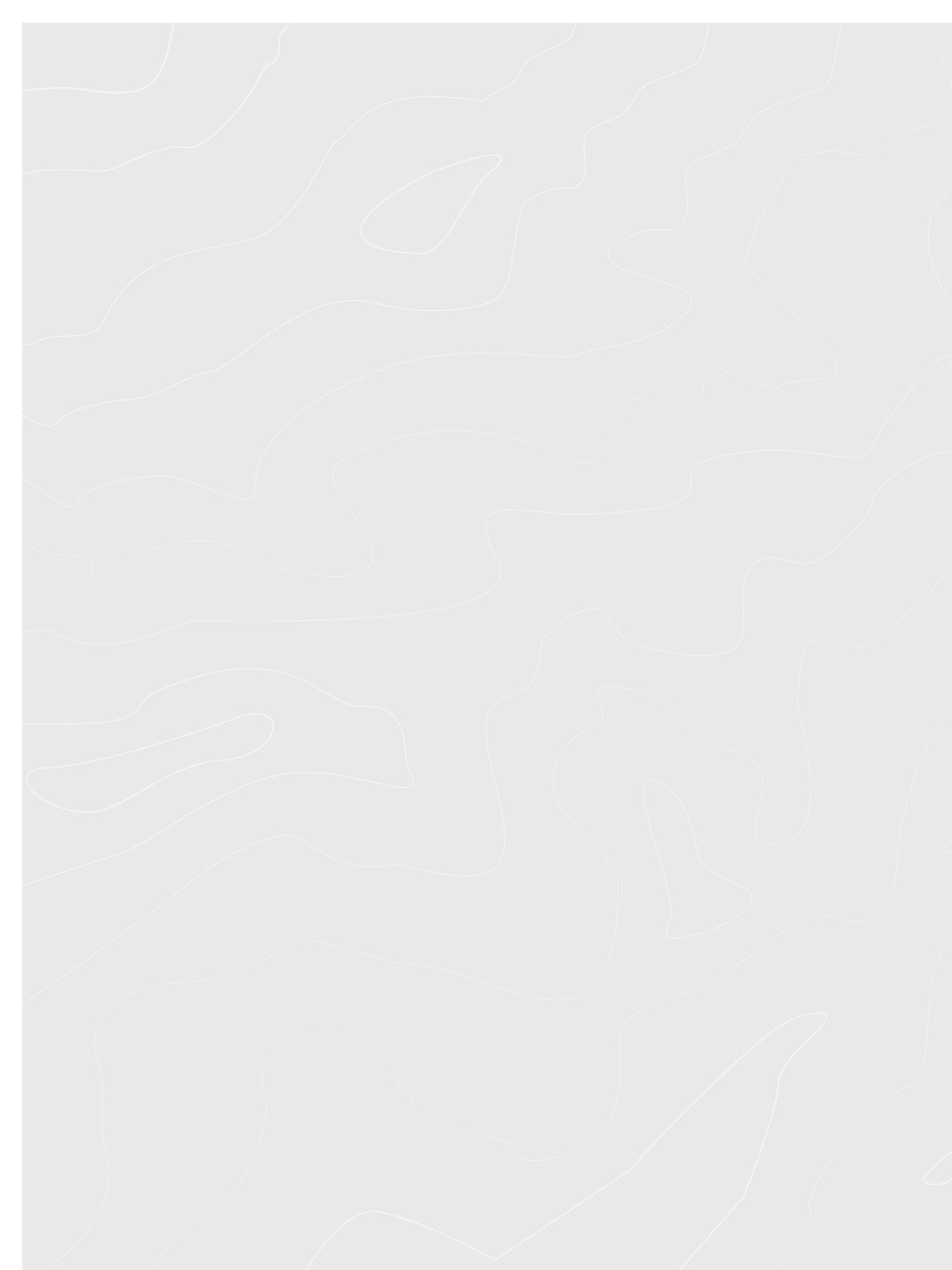
Outils	2021	2022	2023	...
Apports méthodologiques de la formation Tiers-Lieux	●	●	●	●
Visite et retours d'expériences sur les lieux inspirants, leur identité, leur ancrage local, leur gouvernance, leur gestion et leur fonctionnement.	●			
Étude de faisabilité architecturale sur le bâtiment et plus spécifiquement le RDC de l'aile nord.			●	
Étude de marché pour le montage et la gestion du "Café des Territoires".			●	●
Mobilisation de la plateforme S-PASS Territoires.		●	●	●
Bilan annuel des actions menées et indicateurs de suivi quantitatif et qualitatif.		●	●	●



CHANTIER ENVIRONNEMENTAL

Outils	2021	2022	2023	...
Mission de stage long pour un étudiant en Management RSE et DD.		●		
Indicateurs de suivi des performances du bâtiment à définir.				●
Outils de sensibilisation et d'animation auprès des occupants (semaine du zéro déchet, défis énergie et mobilité...).	●	●	●	●
Bilan carbone du bâtiment et ses activités.	●	●	●	
Diagnostic de Performance Energétique du bâtiment.	●	●	●	
Tableau de bord des démarches de transition portées par les collectivités locales [portail numérique].				●
Bilan annuel des actions menées et indicateurs de suivi quantitatif et qualitatif.			●	●
Évaluation ISO 14001.				●





Adhérents



173 ADHÉRENTS

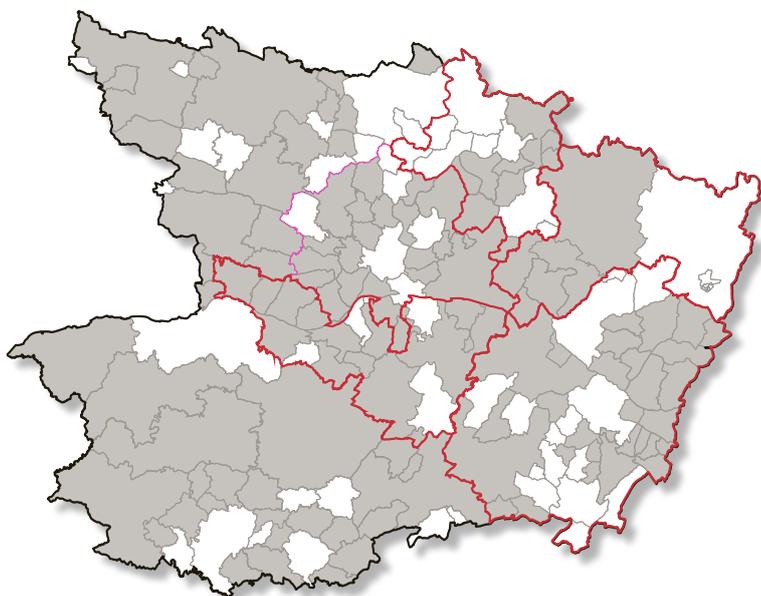
MANIFESTE

Structure associative de droit privé, instituée par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, mise en place à l'initiative du département et exerçant des missions d'intérêt public, le CAUE constitue un organisme singulier dans le paysage des acteurs de l'aménagement des territoires.

Ayant pour objet principal la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE remplit ses missions pour le compte de ses adhérents et plus largement pour l'ensemble des collectivités locales, des particuliers et des partenaires qui le sollicitent dans ses domaines de compétences. Organisme à but non lucratif, il exerce ses missions dans un souci d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et de professionnalisme.

Son statut associatif suppose le soutien à ses missions à travers une adhésion volontaire. Adhérer au CAUE de Maine-et-Loire, c'est reconnaître la pertinence de son action départementale depuis plus de 40 ans. C'est exprimer son soutien à la poursuite de ses missions d'intérêt public. C'est affir-

mer la nécessité d'un organisme de conseil au service de la qualité du cadre de vie. C'est contribuer à son indépendance et à son impartialité au service de tous. C'est participer au développement de son action au service des territoires et des citoyens pour un cadre de vie plus solidaire et plus durable.



EN 2021,

- 121 COMMUNES
- 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
- 28 ORGANISMES, ASSOCIATIONS
- 20 PERSONNES PHYSIQUES

ONT ADHÉRÉ AU CAUE DE MAINE ET-LOIRE.

■ Communes

— Communautés de communes

LISTE DES ADHÉRENTS

121 COMMUNES

- ALLONNES
- ANGRIE
- ARMAILLÉ
- ARTANNES-SUR-THOUET
- AUBIGNE-SUR-LAYON
- AVRILLÉ
- BAUGÉ-EN-ANJOU
- BEAUCOUZÉ
- BEAUFORT-EN-ANJOU
- BEAULIEU-SUR-LAYON
- BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
- BÉCON-LES-GRANITS
- BÉGROLLES-EN-MAUGES
- BÉHUARD
- BELLEVIGNE-EN-LAYON
- BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX
- BLAISON-SAINT-SULPICE
- BLOU
- BOIS-D'ANJOU (LES)
- BOUCHEMAINE
- BOUILLÉ-MÉNARD
- BRAIN-SUR-ALLONNES
- BREILLE-LES-PINS (LA)
- BRIOLLAY
- BRISSAC-LOIRE-AUBANCE
- CANTENAY-ÉPINARD
- CERNUSSON
- CERQUEUX (LES)
- CHALLAIN-LA-POThERIE
- CHALONNES-SUR-LOIRE
- CHAMBELLAY
- CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE
- CHANTELOUP-LES-BOIS
- CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)
- CHEMILLÉ-EN-ANJOU
- CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ
- CORNILLÉ-LES-CAVES
- CORZÉ
- COURCHAMPS
- COURLÉON
- DISTRÉ
- DOUÉ-EN-ANJOU
- DURTAL
- ÉCOUFLANT
- ERDRE-EN-ANJOU
- FENEU
- FONTEVRAUD-L'ABBAYE
- GENNES-VAL DE LOIRE
- INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE
- JAILLE-YVON (LA)
- LION-D'ANGERS (LE)
- LOIRE-AUTHION
- LONGUENÉE-EN-ANJOU
- LOURESSE-ROCHEMENIER
- LYS-HAUT-LAYON
- MARCÉ
- MAULÉVRIER
- MAY-SUR-ÈVRE (LE)
- MAZÉ-MILON
- MENITRÉ (LA)
- MIRÉ
- MONTIGNÉ-LES-RAIRIES
- MONTILLIERS
- MONTREUIL-JUIGNÉ
- MONTREUIL-SUR-LOIR

- MONTREVAULT-SUR-ÈVRE
- MONTSOREAU
- MOZÉ-SUR-LOUET
- MURS-ÉRIGNÉ
- NEUILLÉ
- NUAILLÉ
- OMBRÉE-D'ANJOU
- ORÉE-D'ANJOU
- PARNAY
- PLAINE (LA)
- PLESSIS GRAMMOIRE (LE)
- POSSONNIÈRE (LA)
- PUY-NOTRE-DAME (LE)
- RAIRIES (LES)
- RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU
- ROCHEFORT-SUR-LOIRE
- ROMAGNE (LA)
- SARRIGNÉ
- SAVENNIÈRES
- SEGRE-EN-ANJOU BLEU
- SÉGUINIÈRE (LA)
- SEICHES-SUR-LE-LOIR
- SÈVREMOINE
- SOMLOIRE
- SOULAINES-SUR-AUBANCE
- SOUZAY-CHAMPIGNY
- ST-AUGUSTIN-DES-BOIS
- ST-BARTHELÉMY-D'ANJOU
- ST-CLÉMENT-DES-LEVÉES
- ST-GEORGES-SUR-LOIRE
- ST-GERMAIN-DES-PRÉS
- ST-JUST-SUR-DIVE
- ST-LAMBERT-LA-POThERIE
- ST-LÉGER-SOUS-CHOLET
- ST-MACAIRE-DU-BOIS
- ST-MARTIN-DU-FOUILLLOUX
- ST-MELAINE-SUR -AUBANCE
- ST-PAUL-DU-BOIS
- ST-PHILBERT-DU-PEUPLE
- ST-SIGISMOND
- STE-GEMMES-SUR-LOIRE
- TESSOUALLE (LA)
- THORIGNÉ-D'ANJOU
- TOUTLEMONDE
- TRÉLAZÉ
- TRÉMENTINES
- TUFFALUN
- TURQUANT
- VAL D'ERDRE-AUXENCE
- VAL-DU-LAYON
- VARENNES-SUR-LOIRE
- VARRAINS
- VERNANTES
- VERNAIL-LE-FOURIER
- VERRIE
- VILLEBERNIER
- VIVY

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- CA SAUMUR VAL DE LOIRE
- CC ANJOU LOIR & SARTHE
- CC BAUGEOIS-VALLÉE
- CC LOIRE LAYON AUBANCE

28 ASSOCIATIONS, ORGANISMES

- SCP DELAGE - BEDON - ROUXEL
Avocats
- A PROPOS ARCHITECTURE
- ADIL
- AGENCE GREGOIRE Architectes
- ALTER GIE
- ANGERS LOIRE HABITAT
- AUGO
- CAPEB 49
- CCI MAINE ET LOIRE
- CHAMBRE D'AGRICULTURE
- CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAU-DEAU Géomètres
- CONGREGATION STE MARIE TORFOU
- CRR Architecture
- FAIVRE
- FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT
- FONDATION DU PATRIMOINE
- MAINE ET LOIRE HABITAT
- OGEC St Jean
- PODELIHA
- RESONANCE URBANISME & PAYSAGE
- RO.ME architectes
- SARL MARCHAND Architecture / CUB ARCHITECTURE
- SARL TERRIEN ARCHITECTE
- SARL THIERRY & CHARTIER
- SAUVEGARDE DE L'ANJOU
- TECHNIQUES & CHANTIERS
- UNTEC
- ECOLE SUPERIEURE D'Art et de design TALM

20 PERSONNES PHYSIQUES

- BEDON Nicolas
- BELLE Corinne
- BUTTY Cathy
- DE BOURGUES Samuel
- DE COQUEREAUMONT
- FARDIN Jean-Michel
- GASTEBOIS Sylvain
- GAYRAUD Xavier
- GOUYETTE Stanislas
- GRÉMONT Yves
- GREGOIRE Bernard
- LERAY Virginie
- LOUPIAS Paul
- MAISONNEUVE Jacques
- NEAU René
- POHU Jean-Claude
- RETHORÉ Jean-François
- SEIGNEURIN Sophie
- VIÉ Lionel
- ZEIMERT Jacques

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Conception et réalisation :
CAUE de Maine-et-Loire

Photos et croquis, sauf mention contraire :
CAUE de Maine-et-Loire

Avril 2022



Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
de Maine-et-Loire



Maison de l'Architecture,
des Territoires et du Paysage

312 avenue René Gasnier
49100 ANGERS

Tél : 02 41 22 99 99

Courriel : contact@caue49.com
www.caue49.com



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

 Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage

312 avenue René Gasnier - 49100 ANGERS | Tél : 02 41 22 99 99 | Courriel : contact@caue49.com | www.caue49.com



SCANNER ↘
INSCRIVEZ-VOUS À LA
NEWSLETTER DU CAUE
www.caue49.com/newsletter

